



100 FCFA

www.adiac-congo.com

N°1820 MARDI 10 SEPTEMBRE 2013

Verdict du procès du 4 mars

Six condamnés, vingt six acquittés

Au terme d'un procès qui a duré un mois, sans établir les causes réelles de l'incendie de l'Ecramu ayant causé la mort de plus de deux cents personnes et occasionné des milliers de sans abris, la Cour criminelle a rendu son verdict hier en condamnant six personnes sur les 32 accusées.

Principal accusé tout au long du procès, le caporal-chef Blood Kouack Kakom écope de quinze ans de travaux forcés pour incendie volontaire. Pour leur part, les colonels Marcel Ntsourou et Germain Ickonga Akindou ont été condamnés, respectivement, à cinq ans d'emprisonnement avec sursis pour détention illégale d'armes et aux travaux forcés à perpétuité pour détournement des deniers publics.

Page 16



Le colonel Germain Ickonga Akindou, au centre, condamné à perpétuité

JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Large victoire du Congo sur la France

Les espoirs congolais dont la participation était compromise d'avance par les services de délivrance de visa de l'ambassade de France au Congo se sont fortement illustrés lors de leur premier match. Ils ont battu hier les Espoirs français sur un score de 3-0. Cette victoire devant le pays hôte s'assimile, à tous égards, comme une belle paire de gifles à ceux-là qui, à tort, ont voulu compromettre les chances congolaises à ces 7^{es} Jeux de la Francophonie où nombre d'athlètes attendus n'ont pu effectuer le déplacement pour cause de visa. Vainqueurs des 6^{es} Jeux dans cette discipline, les Congolais mettent en jeu le titre obtenu après la médaille d'or gagnée à Beyrouth en 2009. Logés dans un groupe composé de la France, du Rwanda et du Canada, les diabolins disputeront leur deuxième rencontre aujourd'hui face au Canada.

Page 16

Pointe-Noire

La mairie exige une tenue unique pour les transporteurs en commun



Geoffroy Yelebantou, président du syndicat patronal présentant les nouvelles tenues des chauffeurs et contrôleurs de bus

Le maire de la ville de Pointe-Noire, Roland Bouiti-Viaudo a instruit l'intersyndicale des transporteurs et le patronat sur le port obligatoire d'une tenue par les chauffeurs de bus, de taxis et contrôleurs exerçant sur le périmètre urbain de la capitale économique. Pour l'administrateur maire, la délibération qui prend effet à compter du 15 novembre permet d'éviter la confusion entre les chauffeurs de transport en commun et ceux des véhicules utilitaires à l'heure où la ville fait face aux actes de braquage perpétrés à l'aide de véhicules de transport en commun. « Pour le chauffeur : un pantalon bleu de nuit, une chemise jaune ayant deux poches avec rabat portant sur la poche gauche un écusson frappé des insignes VPN, une paire de chaussures. Pour le contrôleur : un pantalon bleu de nuit, une chemise rouge portant les mêmes caractéristiques et une paire de chaussures », précise le document du conseil municipal.

Page 3

DOMAINE SPOLIÉ D'EFC

Les autorités militaires lancent l'opération de récupération

Après spoliation des hectares concédés à la société Eucalyptus fibres Congo (EFC) par des terriens, les autorités militaires de Pointe-Noire ont annoncé le lancement d'une opération de récupération du massif forestier de cette société. L'opération se fera en trois phases, à savoir la suspension de lotissement, la récupération des zones loties non bâties et celles déjà bâties. En attendant son lancement, le commandant de zone, le général de brigade Jean Olessongo, a sensibilisé les sages et chefs des quartiers du Kouilou aux mesures prises.

« Je vous dis que l'opération va s'exécuter parce qu'il faut restaurer la loi. Je supplie les sages d'entrer en manœuvre pour aider la force publique de sorte que l'opération se déroule sans heurts », a-t-il déclaré.

Page 3

ÉDITORIAL Diversifier

Page 2

ÉDITORIAL

Diversifier

L'un des grands défis auxquels se trouvent aujourd'hui confrontés les pouvoirs publics dans le domaine économique est celui de la diversification. Diversification des grands partenaires industriels sans doute, mais également des matières premières que le Congo extrait de son sous-sol « in » et « off shore », c'est-à-dire sur la terre ferme ou dans les profondeurs de l'océan.

Pendant longtemps et jusqu'à une date récente, la richesse de notre pays provenait quasi exclusivement des hydrocarbures, ce qui l'avait rendu dépendant de l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz par de puissantes compagnies étrangères que ne motivait pas nécessairement l'intérêt national. À l'issue des guerres civiles qui marquèrent chez nous la fin du siècle précédent, les esprits et les comportements ont radicalement changé, l'État prenant conscience que le développement durable ne pourrait naître d'une telle équation et les pétroliers comprenant qu'en se comportant comme ils le faisaient jusque-là, ils sciaient purement et simplement la branche sur laquelle ils étaient assis.

Un double mouvement est né de cette prise de conscience, qu'il convient aujourd'hui d'amplifier : d'une part, les autorités congolaises ont compris qu'il convient d'étendre bien au-delà des hydrocarbures, l'exploitation des ressources naturelles que possède le pays si elles veulent faire de celui-ci une Nation émergente ; d'autre part, les industriels et les financiers ont fait leur l'idée selon laquelle la richesse tirée de l'exploitation de ces mêmes ressources naturelles doit profiter aux populations et pas seulement aux actionnaires de leurs sociétés. C'est ce double mouvement qui explique que le Congo se positionne aujourd'hui parmi les Nations les plus dynamiques du continent africain.

Le Bassin du Congo, au cœur duquel nous nous trouvons, étant l'une des régions du monde les plus richement dotées par la nature, il convient d'accélérer autant que possible la diversification dont il est ici question. C'est elle, en effet, qui nous permettra d'asseoir sur des bases solides la croissance de notre économie et qui, simultanément, procurera aux citoyens le confort et la sécurité auxquels ils aspirent légitimement.

Beau sujet de réflexion collective que celui-là, n'est-il pas vrai ?

Les Dépêches de Brazzaville

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le personnel initié à l'informatique et à Internet

C'est en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), que ce séminaire de formation est organisé. Ouverte le 9 septembre, cette formation regroupe les cadres et agents de la Cour constitutionnelle.

La formation, dispensée en deux sessions, est structurée en trois niveaux suivant que les auditeurs ne possèdent aucune connaissance dans les domaines de formation ou disposent au contraire de quelques notions.



Le personnel de la Cour constitutionnelle écoute le discours du président Auguste Illoki

La première session dure six semaines, du 9 septembre au 18 octobre. Elle portera sur les logiciels Word, Powerpoint, Excel et Windows. Elle s'étendra jusqu'à l'initiation à Internet. La deuxième session durera quatre semaines, du 21 octobre au 18 novembre. « Aujourd'hui, plus qu'hier, la connaissance et la maîtrise de l'outil informatique deviennent si indispensables que l'analphabétisme en ce domaine constitue un obstacle. C'est donc pour mettre le personnel de la Cour constitutionnelle à l'abri de l'analphabétisme moderne que je situe tout l'intérêt de cette formation », a déclaré le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Illoki. Il a exhorté son personnel à suivre attentivement les cours qui leur seront dispensés. « Je vous encourage à vous approprier cette formation, avec toute l'abnégation souhaitée, afin d'en tirer le meilleur

profit », a-t-il ajouté. Cette initiation à l'informatique et à Internet arrive à point car la Cour constitutionnelle vient de mettre en service son site Internet. « Sa qualité et son développement dépendent étroitement de vous », a-t-il conclu.

Le représentant résident du Pnud au Congo par intérim, Eloi Kouadio IV, a salué l'initiative de la Cour constitutionnelle. « En initiant le présent atelier de renforcement des capacités des membres, cadres et agents de la Cour, vous confirmez l'engagement des autorités congolaises à moderniser et améliorer les institutions et services de l'administration publique par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication », a-t-il déclaré. Il a appelé les apprenants à assister avec assiduité aux enseignements qui seront dispensés pendant ces semaines de formation. Le Pnud a offert à la Cour constitutionnelle une imprimante multifonction et un scanner, répondant ainsi à la doléance du service administratif de la Cour.

Roger Ngombé

VIE DES PARTIS

Le Parti congolais du travail complète ses instances dirigeantes à Pointe-Noire

À l'issue des assemblées générales électorales de Mongo-Mpoukou et Ngoyo les 7 et 8 août, de nouvelles instances du Parti congolais du travail (PCT) ont été mises en place dans les deux arrondissements nouvellement créés à Pointe-Noire.

Les travaux de ces assises, dirigés par Pierre Obambi et Antoinette Kebi, membres du bureau politique représentants le chef de la délégation nationale, Michel Ngakala, avaient pour but d'installer les nouvelles instances dirigeantes dans ces deux arrondissements. Ainsi, à Mongo-Mpoukou, dans le cinquième arrondissement, Jean-François Kando a été élu président du comité du parti, chargé de l'organisation, de la coordination et du contrôle. Un secrétariat de sept membres a également été mis en place ainsi qu'un comité du parti de 211 membres dans cet arrondissement qui compte 14 quartiers. « Je m'engage avec l'appui des autres membres du bureau du comité de toutes les structures de base de l'arrondissement 5 à transformer cette circonscription administrative en bastion sûr de notre parti à travers des actions patientes et efficaces de conquête et d'utilisation des militants qui doivent avoir pour finalité de rendre séduisant et attrayant le PCT dans cette contrée » a déclaré Jean-



Raymond-Isaac Follot

François Kando. À Ngoyo, Raymond-Isaac Follot a été élu président du comité du parti de l'arrondissement 6, chargé de l'organisation, de la coordination et du contrôle. Un secrétariat de sept membres a été mis en place ainsi qu'un comité du parti de 211 membres. « Notre champ d'action, la circonscription de Ngoyo, couvre la grande superficie de tous les arrondissements de Pointe-Noire, avec près de 200 000 habitants. C'est une tâche immense qui nous attend. Attachons donc nos ceintures, car le voyage à effectuer est long et pénible. De nombreux défis sont à relever, nous comptons sur la disponibilité de tous, pour qu'à l'instar de Talangai à Brazzaville, l'arrondissement 6 Ngoyo devienne le fief du PCT à Pointe-Noire », a dé-

claré Raymond-Isaac Follot.

Avant la mise en place de ces nouvelles instances, Mongo-Mpoukou était dirigé par Magloire Mabounda, président du comité du parti de l'arrondissement 4 Loandjili tandis que Ngoyo avait pour animateur principal Gaétan Kind-Nkodia, président du comité du parti de l'arrondissement 3 Tié-Tié. À la fin de chaque plenum, Pierre Obambi et Antoinette Kebi se sont félicités du climat serein qui a prévalu tout au long des travaux. Ils ont par ailleurs invité chacun à contribuer de façon positive à l'accomplissement des tâches assignées dans un élan de solidarité et de complémentarité. Ils ont exhorté les nouveaux dirigeants à se mettre au travail en mobilisant les militants pour la réussite du recensement administratif spécial. Ces assises ont pris fin par la lecture d'une motion de soutien au président du comité central du PCT, président de la République, Denis Sassou Nguesso, et d'une motion de félicitation et d'encouragement au secrétaire général du PCT, Pierre Ngolo. Les travaux se sont déroulés en présence des membres de la délégation nationale, du secrétariat fédéral de Pointe-Noire, du comité central du PCT et ceux issus des organes intermédiaires et de base.

Hervé-Brice Mampouya

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétaire : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisele Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Coordonateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa

Société : Lucien Dianzenza

Sports : Martin Enjimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou

Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma

Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia

Assistante de direction : Sylvia Addhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignat,

Brice Tsébé, Irin Mauakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi,

Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-presses et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian

Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers

(Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel

Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma

Assistante : Laura Ikambi

23, rue Vaneau - 75007 Paris - France

Tél. : (+33) 1 40 62 72 80

www.lagalericcongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo

Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)

38 rue Vaneau 75007 Paris

Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

EUCALYPTUS FIBRE CONGO

L'armée annonce la récupération du domaine spolié

Le général de brigade Jean Olessongo-Ondaye, commandant de la zone de défense n° 1, a eu une séance de travail, le 6 septembre à Pointe-Noire, avec le bureau de l'Association des terriens du Kouilou (ATK) et les membres du bureau des sages et les chefs de quartier. Au menu, l'opération de récupération du massif forestier concédé à la Société Eucalyptus Fibre du Congo (EFC).

« J'ai décidé de ne pas passer à l'exécution sans communiquer. Je suis obligé de communiquer avant d'agir. Je m'appuie sur des documents légaux, à savoir le compte rendu du conseil des ministres du 8 août 2013 qui demandait, entre autres, la récupération des superficies illégalement occupées, la protection et la surveillance continue de plantations par la force publique, ceci le plus rapidement possible, l'annulation des titres fonciers abusifs sur cet espace, la poursuite devant les tribunaux des personnes ayant vendu le domaine public et les occupants des terrains concédés à Eucalyptus Fibre Congo. Les autres documents sont le code forestier, le décret 2009-211 du 21 Juillet 2009 portant classement des périmètres de



Les eucalyptus coupés dans le plateau de Hinda

reboisement dans le département du Kouilou, l'instruction particulière du chef d'état-major général des forces armées congolaises en tant que chef du groupe d'anticipation stratégique relative à la restauration de l'autorité de l'État dans le massif forestier concédé à EFC. »

Utilisant une démarche pédagogique visant la persuasion, la dissuasion et la compréhension, le commandant de zone a ajouté : « Je voudrais appeler les sages, les terriens et les chefs de quartier à aider la force publique. Je voulais vous demander de comprendre que l'État existe. Si l'État cesse

d'exister, vous aussi vous cessez d'exister. Vous comprendrez qu'en tant qu'officier général, commandant de zone, chef de la force publique dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou, je ne prendrai pas le risque d'engager une opération même si j'ai déjà le top sans avoir de renseignements fiables, les plans réels de ce qui se passe, sans sensibiliser la population. J'ai été choqué par deux faits : le mépris que certains citoyens montrent face à l'État puisque depuis les dernières réunions avec les membres du gouvernement, les lotissements se poursuivent et se sont accélérés malgré les interpel-

lations du gouvernement. La deuxième chose est qu'au moment où nous sommes à l'adoption de la réflexion sur la question, les gens font des barricades, ignorant qu'il n'y a pas de barricades qui tiennent contre la force publique et qu'ériger des barricades sur la voie publique est synonyme de défi contre la force publique. »

L'opération se fera en trois phases

« Je vous dis que l'opération va se dérouler parce que l'État n'est pas mort. Je demande à l'ATK d'aller dire à la population que les barricades n'arrêteront pas l'opération. Je supplie les sages d'entrer en manoeuvre pour que l'opération se déroule sans heurts », a dit le général Jean Olessongo-Ondaye.

Il a ensuite précisé les trois étapes de l'opération, à savoir la suspension des opérations actuelles de lotissements, la récupération des zones loties mais non bâties et enfin la récupération des zones loties déjà bâties. Les deux premières opérations sont jumelées et imminentes. À propos de la troisième phase, qui concerne les maisons bâties et habitées, il a apporté à l'assistance une importante information pour la ville et le département du Kouilou : « Pointe-Noire et le Kouilou ont le

bonheur de recevoir en 2014 la grande manoeuvre internationale des armées amies. Pour cela, on va délocaliser une partie de nos casernes avec l'installation de la force publique dans les zones de l'État concédées à EFC. Depuis hier, nous avons commencé à recevoir la délégation de la hiérarchie venue de Brazzaville pour voir comment mener cette délocalisation » a-t-il précisé.

Jean-Baptiste Goma-Mavoungou, président du bureau des sages du Kouilou, et Alfred Moe-Zinga, président de l'Association des terriens du Kouilou, ont dans leur intervention dit adhérer à la démarche du général Olessongo, mais ont souhaité mettre à sa disposition des documents qui manquent au dossier. Les sages et les terriens seront reçus à cet effet le 9 septembre par le commandant de zone. L'occupation anarchique du domaine public a déjà entraîné la réduction de la superficie des plantations d'EFC de 50 000 à 40 000 hectares à ce jour, dont 5 000 hectares déjà spoliés rien qu'au premier semestre 2013. Cet état de fait menace la survie de l'entreprise, qui a investi plus de 35 milliards FCFA dans les activités du projet.

Hervé-Brice Mampouya

FONDS PPTE

Le Comité consultatif dresse le bilan des différents projets financés

La réunion d'évaluation portant sur l'exécution des travaux financés par les Fonds Pays pauvres très endettés (PPTE) en 2013, s'est tenue le 4 septembre à Brazzaville, sous la direction de son président, Jean-Marie Bopoumbou.

Ainsi, pour l'exercice actuel, dont le rapport 2013 a été arrêté au 30 juin, sur les 65 projets en cours, il y a les moins avancés, ceux qui sont arrêtés et ceux qui n'ont pas démarré pour plusieurs difficultés. « Dans cet élan, vous remarquerez qu'il y a eu des difficultés, mais aussi des avancées significatives. Il y a des opérateurs qui prennent les marchés sans connaître le terrain. Et quand ils arrivent sur le terrain, ils n'arrivent plus à les terminer, parce que tout simplement, ils ont sous-évalué ces travaux. Il y a aussi le fait que certains opérateurs se retrouvent avec quinze marchés, éparses d'un bout à l'autre du territoire, qui ne peuvent plus faire cette jonction, si bien qu'ils sont obligés de se concentrer sur un seul chantier », s'est expliqué le président du Comité consultatif.

Le Comité consultatif a suivi avec attention l'exposé du représentant du coordonnateur du Programme de renforcement de capacité sur la transparence et la bonne gouvernance (PRCTG), André Nkéoua, qui a édifié les membres du Comité sur le processus des appels d'offres qui sont menés conformément aux textes en vigueur en République du Congo, des contrats signés avec les agences d'exécution des projets et les adjudicataires qui ont la charge d'exécuter les travaux sur le terrain, bien entendu ce qui régit le fonctionnement du PRCTG.

Le deuxième temps fort de son intervention a porté essentiellement sur l'exécution physico-financière des chantiers qualifiés de « financés sur fonds PPTE ». Il a parlé également des difficultés rencontrées. Il s'en dégage qu'elles sont de toute

séries. « Par exemple sur le rapport, le montant des contrats cumulés signés jusqu'au 30 juin se chiffre à 20 milliards de FCFA contre des paiements cumulés à 9 milliards de FCFA. Donc, il y a de l'argent qu'on n'arrive pas à décaisser. En gros la plupart des chantiers sont en retard. Il va falloir qu'on réfléchisse sur les nouveaux mécanismes parce que nous sommes en train d'aller vers un troisième contrat avec le bureau d'études Bennett », a-t-il relevé. Et d'ajouter : « Si vous lisez dans le rapport provisoire, des dispositions ont été prises pour faire en sorte que lorsqu'un opérateur économique n'a pas réalisé les travaux dans les délais, son dossier doit être écarté à la Commission d'analyse (...). D'autres difficultés, a-t-il signalé, résident aussi dans la construction des Centres intégrés PMA, certains étant surdimensionnés par rapport au nombre des habitants de la localité. »

En définitive, de nombreuses interrogations et suggestions de certains membres du Comité ont trouvé des éléments de réponses, voire de satisfaction, à l'issue d'échanges fructueux, surtout passionnants. Signalons que la majorité des chantiers sont dans le domaine de l'éducation et de la santé. Il s'agit par exemple de la construction des murs des établissements scolaires, de la fourniture de tables-bancs, de la mise en place des plateaux techniques dans les hôpitaux, de la construction de centres de santé intégrés, ainsi que de la construction de bâtiments administratifs pour le personnel.

Le Comité consultatif des fonds PPTE, qui contrôle le Comité de gestion des ressources PPTE, a pour objectif de réduire la pauvreté des populations ; il contrôle la gestion des ressources, conformément au budget et aux objectifs du Document sur la réduction de la pauvreté (DSRP).

Guillaume Ondzé

TRANSPORTS EN COMMUN

Bientôt des tenues de travail pour les transporteurs de Pointe-Noire

À partir du 15 novembre, les transporteurs exerçant dans la ville océane devront désormais porter une tenue. La décision émane du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire. C'est à ce titre que Roland Bouiti-Viaudo a réuni les membres de l'intersyndicale des transporteurs en commun et le patronat, le 6 septembre à la mairie centrale.

Le port de la tenue unique par les chauffeurs de taxis, de bus et les contrôleurs dans la commune de Pointe-Noire obéit à la délibération n° 044 /DPN /CPN-CDM-BE complétant et modifiant la délibération n° 007/88/du 7 janvier 1988 portant obligation du port d'une tenue unique par les chauffeurs de taxi dans la commune de Pointe-Noire.

Cette disposition réglementaire est consignée à l'article 3. Pour les chauffeurs, il s'agit d'un pantalon bleu de nuit, d'une chemise jaune, manches longues ou courtes, flanquées de deux poches avec rabat portant sur la poche gauche, un macaron ou écusson frappé des insignes VPN. Le tout soutenu par une paire de chaussures. Pour le contrôleur : un pantalon bleu de nuit, une chemise rouge, manches longues ou courtes, deux poches avec rabat portant sur la poche gauche, un macaron ou écusson frappé des insignes VPN, une paire de chaussures. Le port du nœud ou d'une cravate bleue pour les chauffeurs est facultatif. Selon Roland Bouiti-Viaudo, « il s'agit pour nous d'éviter la confusion entre les chauffeurs de transport en commun et ceux qui ont des véhicules utilitaires, qui ne font

pas le transport en commun. Nous avons à cœur ce problème de sécurité parce qu'au moment où nous prenons cette délibération, dans la ville, il y avait une forte insécurité. Des braquages qui se faisaient à l'aide de véhicules de transport en commun et particulièrement des taxis. C'est donc pour prévenir cela que nous avons souhaité mettre en application assez rapidement cette mesure. »

Le maire de la ville a salué la sagesse et l'esprit citoyen des transporteurs de Pointe-Noire qui ont refusé l'augmentation des prix des courses de taxi ou de bus comme souhaité par leurs homologues de Brazzaville. Il leur a cependant demandé de payer la taxe de roulage, unique moyen de moderniser le réseau routier dans la ville et dans le pays. Geoffroy-Jean-Claude Yelébantou-Makana, président du syndicat patronal, se dit satisfait de cette décision qui non seulement permet aux employés des transports en commun d'arborer des tenues dignes mais aussi d'éviter la confusion avec les autres transporteurs. La mise en application effective de cette mesure intervient le 15 novembre sur tout le périmètre urbain.

Hervé-Brice Mampouya

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : Chargé de la qualité de service et de la gestion des réclamations

Lieu d'affectation : Brazzaville

Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur : Chef de département Domestic Bank

Objet du poste :

Le titulaire de ce poste sera chargé de l'exécution et du maintien des normes de la qualité et de la résolution de tous les problèmes relatifs aux réclamations des clients, afin de fournir une excellente qualité de service.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Chef de département Domestic Bank, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :

- Diriger une équipe de collaborateurs aux rôles variés, en s'assurant de la qualité de service de chacun dans son rôle,
- Recueillir les avis et réclamations des clients en s'assurant qu'une procédure est mise en place pour le suivi des réclamations et la satisfaction des clients,
- Veiller au changement nécessaire des services en relations avec la clientèle afin d'identifier les secteurs d'amélioration,
- Emettre des recommandations et suivre leur application effective,
- S'assurer que les équipes respectent les procédures établies pour chaque demande de la clientèle et s'assurer qu'elles adhèrent aux indicateurs de performances divulgués,
- S'assurer de la conformité aux accords de standard de service (SLA) et aux standards de qualité, afin de maximiser la satisfaction de la clientèle,
- S'assurer que des données statistiques soit périodiquement produites, rassemblées et analysées afin d'évaluer l'efficacité des équipes

Profil du candidat

- Homme/femme, 35 ans au plus
- BAC + 4/5 ou plus en marketing, Communication et Gestion
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique
- Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout
- 2 ans d'expérience minimum dans un service similaire
- Aisance relationnelle, esprit d'équipe
- Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers
- Attentif aux détails, rigoureux, discret, imperturbable et indépendant

Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ALPHABÉTISATION

Le Congo : un modèle avec un taux de 89% chez les adultes

L'engagement du gouvernement congolais a été rendu public par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Hellot Matson Mampouya, à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, célébrée le 8 septembre.

Citée comme la référence en Afrique subsaharienne dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, la République du Congo s'est engagée à fournir plus d'efforts pour combattre totalement l'analphabétisme, l'illettrisme et la déscolarisation afin de faire reculer considérablement la pauvreté.

« Des progrès significatifs ont été accomplis et des indicateurs de réussite poussent à l'optimisme en République du Congo, en dépit des difficultés rencontrées et des défis à relever. Ayons donc la ferme assurance que le secteur de l'éducation non formelle va se développer », a assuré le ministre.

La Journée internationale de l'alphabétisation est placée cette année sur le thème : « Alphabétisation pour le XXI^e siècle ». Selon Hellot Matson Mampouya, la célébration de cet événement mondial coïncide avec la proclamation de 2013 par le président de la République, comme « l'année de l'édu-

cation de base et de la formation professionnelle ». D'après lui, le caractère international de cet événement dénote de l'importance que les Nations unies accordent à l'alphabétisation. L'enseignement d'une façon générale et l'alphabétisation, a-t-il indiqué, font partie intégrante du droit à l'éducation et du droit au travail. « Une fois alphabétisés, les femmes et les hommes pourront davantage contribuer efficacement au processus de développement national et à une prise de conscience effective des problèmes socioéconomiques, politiques et technologiques », a précisé le ministre. La commémoration de la 47^e Jour-



Hellot Matson Mampouya président la cérémonie

née internationale de l'alphabétisation a coïncidé au Congo, avec la clôture des travaux de la 9^e édition de la Semaine nationale de l'alphabétisation. Celle-ci a été organisée du 2 au 8 septembre au Palais des congrès de Brazzaville, par le gouvernement en partenariat avec l'Unesco et l'Unicef.

Un taux d'alphabétisation des adultes dépassant 89%

Le représentant par intérim de l'Unesco en République du Congo,

Dieudonné Koguyagda, a, quant à lui, rappelé que le sous-secteur de l'alphabétisation a connu au Congo, des avancées notables au cours des dernières années. « On note dans l'ensemble que le taux d'alphabétisation des adultes, dépasse 89%. Il s'agit là d'une haute performance, pour un pays situé en Afrique subsaharienne où ce taux se situe généralement en deçà de 50% », a-t-il souligné.

Parfait Wilfried Douniama

POINTE-NOIRE

L'insalubrité des marchés à la veille des pluies inquiète à nouveau

Alors que la capitale économique sort à peine d'épidémies de poliomyélite sauvage et de choléra, la psychose va grandissant chez les Ponténégrins avec la saison des pluies qui va arriver d'ici la fin septembre.



Une illustration d'un tas d'immondices à proximité d'un marché à Pointe-Noire

Décidemment le combat contre la maladie du choléra ou contre l'épidémie de la poliomyélite sauvage ne sera pas gagné exclusivement par des campagnes de vaccination et de sensibilisation. À côté des dites campagnes, de grandes opérations d'assainissement des marchés, de ramassage des ordures et tas d'immondices, de curage des rivières et caniveaux devraient commencer avant la saison des pluies, sachant que celle-ci ne saurait tarder. Car la ville de Pointe-Noire, on ne le dira jamais assez, connaît des faiblesses au niveau de son hygiène générale.

Sur les nombreux marchés de la ville, de Tchimbamba, fond de Tié-Tié en passant par ceux du Grand-marché, Nkoukou, Tié-Tié et KM4, le spectacle est le même : les étalages côtoient des tas d'immondices et les bacs à ordures débordent de saleté. En outre, ces endroits se transforment en urinoirs publics. « À quand des opérations d'envoie pour débarrasser les marchés et autres endroits de la ville de ces odeurs nauséabondes dues à l'insalubrité ? Si rien n'est fait, le risque est grand de voir encore surgir une autre épidémie au moment des pluies », s'est indigné un Ponténégrin.

D'autres habitants de la ville océane pensent que, loin de vouloir incriminer les services municipaux et d'hygiène de la ville, il est temps que ces services fassent quelque chose de visible en

matière d'assainissement. « Où sont passés les véhicules de ramassage des ordures ? » Ce ras-le-bol traduit la psychose et la peur de vivre une autre épidémie, alors que la ville se remet à peine d'une épidémie de choléra. De leur côté, plusieurs vendeurs sur les marchés affirment : « Les odeurs nauséabondes et insupportables de ces ordures, les suffoquent tout en les exposant à la fièvre typhoïde et surtout à d'autres pathologies contagieuses lorsqu'on sera en pleine saison pluvieuse. »

En revanche, certains Ponténégrins interrogés sur cette question dénoncent les manquements et dysfonctionnements constatés dans la ville en matière d'assainissement à la fois du milieu urbain et des marchés. Soucieux de l'environnement urbain qui se dégrade chaque jour qui passe, ces citoyens invitent les services d'hygiène et d'assainissement à assurer leurs missions régaliennes afin de préserver la santé de la population à travers la bonne hygiène alimentaire dans les marchés publics. « À Brazzaville, tout comme à Pointe-Noire, on se souvient de la belle époque où les services de voirie urbaine ramassaient avec loyauté et de façon régulière les ordures dans les marchés et jusque dans les quartiers. Pourquoi ne pas revenir à cette méthode », s'interrogent-ils ?

Faustin Akono

SANTÉ

L'OMS préoccupée par la santé des Africains de troisième âge

À l'issue des travaux de la 63^e session du comité régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique, clôturés le 6 septembre, plusieurs recommandations ont été prises pour une bonne santé des personnes âgées et l'utilisation des médicaments antirétroviraux.

Il s'agit notamment de promouvoir le vieillissement en bonne santé de la population, de la promotion de la santé de la femme de la région africaine, préconiser la promotion du statut socioéconomique de la santé de la femme, de meilleures ripostes des services de santé face aux besoins de santé de la femme, de l'application des nouvelles orientations de l'OMS, ainsi que de l'utilisation des médicaments antirétroviraux à des fins thérapeutiques et préventives. Les pays africains ont également adopté toutes les résolutions retenues pour cette session. Une mention de remerciement a été adressée au président de la République du Congo, Denis Sassou N'Gusso, et à tous les Congolais pour leur hospitalité.

Le directeur régional de l'OMS Afrique, Luis-Gomes Sambo, a exprimé sa satisfaction au président du comité de la session, François Ibovi, pour le bon déroulement des travaux. Il a par ailleurs rappelé au président du comité, que conformément à la disposition de l'OMS, un rapport sera présenté au conseil d'administration qui se tiendra au début de l'année prochaine. À cet effet tous les pays ont été invités à diffuser les résultats de la réunion aux différents partenaires du secteur de la santé et à faire part des recommandations aux personnels de santé afin d'apporter un changement positif. Dans son mot de clôture, François Ibovi a appelé les pays d'Afrique à s'investir pleinement avec l'aide des partenaires techniques en vue d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement.

« Nous avons adopté plusieurs résolutions et documents. Désormais c'est sur le terrain que nous sommes attendus. Nous devons traduire dans les faits les orientations et les décisions prises. C'est la décision de nos gouvernements respectifs », a-t-il indiqué. François Ibovi a été élu, pour un mandat d'un an, président du comité de la 63^e session du comité régional de l'OMS pour l'Afrique.

Le Bénin va abriter la 64^e session

Ce pays de l'Afrique de l'Ouest a passé deux ans à soumettre sa candidature pour abriter la session



Une vue des participants

basés sur les résultats et surtout de régime d'assurance maladie universelle.

du comité régional de l'OMS Afrique. Enfin, les États membres des pays de la région africaine l'ont choisi pour abriter la soixante-quatrième session du comité régional de l'OMS pour l'Afrique en 2014. Satisfait de la nouvelle, la ministre de la Santé du Bénin, le professeur Dorothee Akoko Kinde-Gazard, a indiqué : « C'est un sentiment légitime de fierté parce que depuis que l'OMS existe, le Bénin n'a jamais organisé le comité régional cependant que le tout premier directeur de l'OMS pour l'Afrique fut un Béninois, le professeur Alfred Quenum. Le Bénin avait posé sa candidature depuis 2011, et elle a été acceptée au soixante-deuxième comité régional à Luanda. »

D'après la ministre, le Bénin est en bonne voie dans le cadre des Ob-

jectifs du millénaire pour le développement (OMD). Beaucoup de progrès ont été observés dans le cadre des maladies prioritaires. En 2000 le taux de réduction de la mortalité infantile et maternelle était de 397 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Par rapport à la mortalité infanto-juvénile ce taux est désormais de 23 pour 1 000 naissances vivantes. En ce qui concerne la tuberculose, le Bénin a déjà atteint les OMD, avec 91% de taux de réussite thérapeutique. Plusieurs programmes de renforcement des capacités du secteur de la santé sont

L'onchocercose n'est plus un problème de santé publique

Au Bénin, « les progrès ont été observés avec le ver de Guinée avec sa phase de certification. L'onchocercose, une maladie tropicale négligée, connaît des effets significatifs parce que nous étions dans la phase d'onchocerciasis control programme (OCP) de l'OMS avec la lutte antivectorielle ». Dorothee Akoko a, par ailleurs, affiché son souci au sujet du Nigéria qui fait frontière avec son pays et qui n'a jamais fait de lutte antivectorielle. Mais la lutte continue avec la distribution des produits à base communautaire.

Lydie-Gisèle Oko

PUBLI-REPORTAGE

Le gouvernement décide de régler le problème de d'EFC

En vue de l'exécution des décisions prises par le conseil des ministres le 8 août dernier, relatives à la récupération des espaces spoliés et à la sécurisation du patrimoine forestier de la société EFC (Eucalyptus fibre Congo) une délégation gouvernementale composée des ministres Henri Djombo de l'économie forestière, Raymond Mboulou de l'intérieur, Pierre Mabiala des affaires foncières et du domaine public et Charles Richard Mondjo de la défense ont séjourné à Pointe-Noire et rencontré le 23 août, les cadres sous tutelle et les responsables de ladite société. Une commission multisectorielle chargée de l'exécution des opérations a été mise en place.

La rencontre des ministres avec les cadres s'est déroulée en présence des préfets de Pointe-Noire et du Kouilou, Alexandre Honoré Paka et Fidèle Dimou, ainsi que du maire de la ville, Roland Bouiti Viaudo. Elle a permis de voir ensemble l'opérationnalisation des descentes sur le terrain en vue de l'exécution des mesures prises par le gouvernement pour mettre fin aux exactions perpétrées par les populations dans le massif forestier de Hinda : coupes illicites des arbres, incendies, lotissements anarchiques et cessions illégales de parcelles de terrain. Des faits qui ont réduit le patrimoine forestier d'EFC, qui lui avait été concédé par l'État, de 42.000 à 33.000 hectares, soit une perte de 9.000 hectares.

La situation devenant alarmante puisqu'une menace de fermeture



pèse sur EFC (ce qui occasionnera aussi la perte de près de 3.000 emplois), le gouvernement entend régler le problème, restaurer son autorité dans le périmètre du massif forestier de Hinda et ramener les populations à l'esprit civique. C'est ainsi qu'il a validé, au cours du conseil des ministres du 8 août dernier, les suggestions faites par l'équipe de experts des quatre ministères (économie forestière, affaires foncières, défense et intérieur). Il s'agit, entre autres, de l'expulsion des occupants illégaux des aires du patrimoine de EFC, l'annulation des titres fonciers dolosifs, le déploiement de la force publique en vue de la sécurisation du massif forestier, le déclassement de certaines zones du massifs reconnues d'utilité publique, reboisement par EFC des zones récupérées, la protection physique du massif, suspension de certaines organisations dont l'action contribue à la dévastation du massif, arrestation et traduction devant les juridictions compétentes de tous les délinquants fonciers.

Sur instruction de la délégation gouvernementale, une commission multisectorielle présidée par Alexandre Honoré Paka, préfet de la ville de Pointe-Noire, chargée d'exécuter les mesures en vue de la récupération et la sécurisation du massif forestier d'EFC, a été mise en place. Elle est composée des cadres des différents ministères



concernés: l'économie forestière, l'intérieur, la défense et les affaires foncières, ainsi que l'environnement, les finances et la justice. Cette commission, a indiqué Henri Djombo, doit mettre au point une

feuille de route définissant les opérations à mener, le calendrier d'exécution, le matériel nécessaire ainsi que les moyens pour informer la population de ces opérations dont la première va consister en la stabilisation de la situation sur le terrain.

« Les opérations urgentes seront plus exécutées par la force publique. C'est une décision du gouvernement. Ce sont des espaces du domaine public que les populations ont occupés. Il faut les reprendre. La force publique va se déployer avec tous les mécanismes qu'il faut » a précisé Raymond Mboulou. La force publique chapotée par le général Jean Ondaye Olessongo, commandant de la zone de défense

tre en place doit être capable de déceler ces nouvelles occupations », a souligné Henri Djombo avant de préciser que les opérations devront être menées en tenant compte de certains impératifs et réalités sur le terrain.

La préoccupation du préfet de la ville a porté sur le mode opératoire. Tandis que celle du maire a concerné la première réalité à laquelle sera confrontée la commission à savoir : la détention des titres fonciers par certains occupants. Un autre aspect a été évoqué par le préfet du Kouilou relatif à l'occupation par des sociétés et entreprises, des surfaces du patrimoine d'EFC situées entre la première base vie de la société chinoise chargée de la construction de la Route nationale N°1 (secteur Vindoulou dans l'arrondissement 4 Loandjili) et le village de Mengo (département du Kouilou).

Répondant à ces préoccupations, Henri Djombo a estimé qu'il faut tenir compte des réalisations économiques durables, mais les maisons individuelles seront détruites et les terrains récupérés. Quant aux titres fonciers, ce sont ceux qui ont été obtenus illégalement qui seront annulés. Pour se rendre compte de la situation sur le terrain et définir les zones qui seront concernées par les opérations, la délégation gouvernementale a effectué une visite du massif forestier en hélicoptère. Celle-ci a été suivie d'une concertation des ministres avec les cadres retenus dans la commission pour des orientations sur les opérations à mener.



EC Air
Bienvenue chez vous.

www.flyecair.com ; Relations clients : + 242 06 509 0 509 (Congo) + 33 01 78 77 78 77 (France) E- mail: relationclients@flyecair.com

MBOTE!
Vous faites partie
des privilégiés

PROGRAMME MBOTE



Assurances et
Réassurances du
Congo



ANNIVERSAIRE
40 1973 - 2013



Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 . A Pointe-Noire : 222 94 12 88 . Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

40 ans
d'Assurance
d'Expérience
d'Investissements
dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

INSERTION LÉGALE D'UN AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'IMMEUBLE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH), société anonyme au capital de 5.000.000.000 Francs CFA dont le siège social est sis Avenue Amilcar Centre-Ville Brazzaville, immatriculée au RCCM N°BZV-CGO-07-B 744, poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur FADHEL GUIZANI, domicilié en cette qualité au siège de la banque;

Et ayant pour Conseils:

1- Le Cabinet d'Avocats BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA-LOCKO domicilié 46, Avenue William GUYNET, Galerie Marchande de l'ARC 1er étage, Centre ville BP.2041, Tél/Fax: (242) 22 281 34 42 Brazzaville République du Congo;

2- Et le Cabinet d'Avocats Yolande NGO MINYOGOG, Avocat au Barreau du Cameroun à Yaoundé, Cabinet sis derrière immeuble ancien FONADER, Tél. 22 22 83 65 / Fax. : 22 23 40 63, BP 20501, email : cabyolandengo@yahoo.fr

Faisant élection de domicile au Cabinet BRUDEY -ONDZIEL GNELENGA -LOCKO

ANNONCE

Qu'il sera procédé le 28 septembre 2013 à 10 heures précises par-devant Maître Henriette Lucie GALIBA, Notaire à Brazzaville, Etude sise, 03, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO ex Avenue ANTONETTI, Marché du Plateau, centre-ville Brazzaville à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble appartenant à la Société Congolaise Immobilière YOKA Bernard en abrégée SCIYB, société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro RCCM/CG/BZV/07-B-579, ayant son siège social au 115 Avenue des Trois Martyrs Mougali Brazzaville BP 14.040, représentée par son Président Directeur général, Monsieur SOUMANA YOKA Bernard, domicilié en cette qualité au siège social de la société et objet du Titre Foncier numéro 4.410 de la Commune de Brazzaville et dont la désignation de l'immeuble suit :

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Un immeuble urbain bâti en R+7 situé au rond-point de la Coupole centre-ville à Brazzaville cadastré Section Q, formant la parcelle numéro 49, d'une superficie de 1994m², objet du Titre Foncier numéro 4.410 de la Commune de Brazzaville, Préfecture du Pool et limité ainsi qu'il suit:

- Au Nord-Est par le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO Ex Avenue Paul DOUMER,
- Au Sud par la rivière Mfoa,
- A l'Est par la rue A. FONDERE,
- A l'Ouest par la rivière Mfoa,

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte avec ses droits, aisances et dépendances sans aucune exception ni réserve, ensembles tous immeubles par destination, toutes constructions et installations actuellement existantes, lors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède et toutes les améliorations et constructions nouvelles qui

pourraient y être faite par la suite;

MISE À PRIX

L'adjudication aura lieu aux clauses, charges et conditions contenues dans le cahier des charges déposé à l'Etude de Maître Henriette Lucie GALIBA, Notaire à l'adresse indiquée ci-dessus et au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, le 11 Juillet 2013;

La mise à prix est fixée à: Neuf Milliards Cinq Cent Millions (9.500.000.000) Francs CFA;

MODE DES ENCHÈRES

Le montant de l'enchère est fixé à la somme de Deux Cent Cinquante Millions (250.000.000) Francs CFA. Les enchères seront portées de vive voix et on ne constatera que la dernière ;

Outre les charges, frais de justice, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus ;

Nul ne sera admis à porter des enchères que s'il a déposé entre les mains du Notaire, au plus tard, trois (3) jours au moins avant la date d'adjudication, une consignation de Cinquante Millions (50.000.000) Francs CFA;

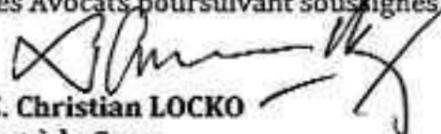
EN VERTU

- De la grosse de la convention de crédit avec affectation hypothécaire dressée à Brazzaville le 2 novembre 2009 (répertoire n°168/2009), par Maître Henriette Lucie GALIBA, Notaire à Brazzaville ;

- Du Commandement de payer du Ministère de Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice Commissaires-Priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville en date du 27 Mai 2013, enregistré, valant saisie à partir de la date de publication effectuée à la Direction de l'enregistrement et de la fiscalité foncière et domaniale le 18 Juin 2013;

- Du cahier des charges rédigé par les Cabinets d'Avocats BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA-LOCKO et le Cabinet d'Avocats Yolande NGO MINYOGOG, et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, le 11 Juillet 2013 sous le numéro 5 du registre dudit greffe;

Fait et rédigée à Brazzaville le 30 Août 2013

Par les Avocats poursuivant sous-signés

Me E. Christian LOCKO
 Avocat à la Cour

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

CALENDRIER FISCAL DU MOIS DE Septembre 2013

Le 5 :

-Reversement de la taxe sur les contrats d'assurance
(Art.336 du CGI, tome 2, livre 1)

Le 15 :

-Déclaration et versement de la TVA et CA/TVA
(Art 31 de la loi n°12- 97)

-Déclaration et versement de la taxe sur les boissons alcoolisées et le tabac (LF 2013)

-Taxe sur les jeux de hasard et d'argent

-CA/ Taxe sur les jeux de hasard et d'argent

-Taxe sur les transferts de fonds

(Loi n°33- 2003 du 30- 12- 2001)

-R.A.V. des hôteliers et RAS par la SNE

(Art 6 de la loi n°16- 2001 du 31 – 12 – 2001)

-Déclaration des opérations des commissionnaires en douanes

-Taxe sur les billets d'avion en vols internationaux

(Loi n°4- 2007 du 11 mai 2007 et décret 2008 - 330 du 19-08-2009)

-Déclaration et paiement de l'IRPP retenu à la source (Art 173 du CGI, tome 1)

-Déclaration et versement de l'acompte sur divers impôts pour l'importation des marchandises à but commercial (Art 5 ter loi n° 01/95).

Le 20 :

-Déclaration et versement des retenues à la source (Art 96,183, 185 ter du CGI, tome 1)

-Déclaration et paiement de la TUS

(Loi n°36-2011 du 23 -12 – 2011)

-Déclaration et paiement de l'IS forfaitaire

(Art 126 ter CGI, tome 1)

-Déclaration et Paiement de l'IRVM des sociétés étrangères fonctionnant sous le régime de l'admission temporaire d'exercer (ATE)

(Art 1 du CGI, tome 2, livre III)

-Déclaration et versement de l'ASDI par les grossistes, importateurs et autres, (LF 2013)

Le 30 :

-Date limite de souscription de la déclaration relative à la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB) et à la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB)

(art 267 et 276 du CGI, tome 1I)

-Déclaration de la liste des fournisseurs ou des sources d'approvisionnement pour les contribuables soumis au régime du forfait (art. 28 bis du CGI)

« Payer ces impôts, est un devoir civique »

Contact : 05 746 54 34

06 655 96 71

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Ouverture du procès contre le vice-président kényan

William Ruto, le vice-président kényan, doit comparaître à partir du 10 septembre devant cette juridiction internationale pour crimes contre l'humanité pendant les violences postélectorales de 2007-2008 dans son pays. Il a quitté Nairobi, la capitale, le 9 septembre pour La Haye, siège de la Cour pénale internationale (CPI), où il sera jugé.

Le vice-président kényan est poursuivi par la CPI pour avoir planifié les violences politico-ethniques qui ont fait un millier de morts et plus de 600 000 déplacés. Il comparaitra en compagnie de Joshua Arap Sang, un animateur radio, accusé d'avoir encouragé les violences. Pour le président kényan, Uhuru Kenyatta, également accusé de crimes contre l'humanité par la CPI et qui doit comparaître à partir du 12 novembre, les accusations portées contre son vice-président et lui-même sont « fausses et seront récuses ». Il a déjà fait savoir qu'il plaiderait non coupable dans cette affaire.

La comparution d'Uhuru Kenyatta, le premier chef d'État à être jugé par la CPI ainsi que celle de son vice-président sont fortement critiquées par les pays africains ainsi que par de nombreux Kényans qui taxent la cour de juridiction « au service du néocolonialisme ». C'est fort de cela que les députés kényans ont adopté la semaine dernière une motion réclamant le retrait du Kenya du Statut de Rome fondateur de la CPI.

Notons qu'outre le Kenya, la CPI a ouvert des enquêtes dans huit pays africains depuis son entrée en fonction en 2003. Il s'agit notamment de la Côte d'Ivoire, de la Libye, du Soudan, de la République démocratique du Congo, de la Centrafrique, de l'Ouganda et du Mali. Ce qui vaut des critiques à la cour, notamment de la part de l'Union africaine, qui l'accuse de mener « une sorte de chasse raciale ».

Les poursuites engagées contre certains dirigeants africains font couler beaucoup d'encre. Citons celles visant l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo, soupçonné de crimes contre l'humanité commis lors des violences postélectorales dans son pays entre décembre 2010 et avril 2011 ainsi que son épouse Simone ; celles concernant Seif al-Islam, fils de l'ex-dirigeant Mouammar Kadhafi, et l'ancien chef des renseignements libyens Abdallah al-Senoussi ; l'ex-vice-président de la RDC, et les poursuites contre Jean-Pierre Bemba pour des crimes commis par sa milice en Centrafrique (octobre 2002-mars 2003) où elle était venue soutenir les troupes du président Ange-Félix Patassé, pour ne citer que ces exemples.

Nestor N'Gampoula

TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Afrique première région à attribuer le dividende mobile en 2015

L'Afrique sera, en 2015, la première région en mesure d'attribuer le dividende numérique (service mobile), moyennant quelques peaufinages sur le plan technique, a-t-on appris, suite à des négociations sur la coordination des fréquences qui viennent de se tenir à Nairobi (Kenya).

Quarante-sept pays d'Afrique subsaharienne se sont mis d'accord sur la coordination de leurs fréquences en vue du passage au numérique en 2015, juste après la prochaine conférence mondiale des radiocommunications. Organisée conjointement par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Union africaine des télécommunications (UAT), cette réunion a accueilli des participants de trente-cinq États membres. C'est à Nairobi, après la réunion de coordination des fréquences de juillet et d'août 2013, que les pays africains ont commencé à soumettre les modifications à apporter au Plan GE06, dont l'objectif était de permettre l'attribution du dividende numérique aux services mobiles dans la bande 694-862 MHz et l'application harmonisée à l'échelle régionale des décisions prises à la conférence mondiale des radiocommunications de 2012, a expliqué le directeur du Bureau des radiocommunications de l'UIT, François Raincy. Un objectif aujourd'hui atteint grâce à une nouvelle planification des besoins de spectre pour la radiodiffusion télévisuelle dans la bande 470-694 MHz, a-t-il ajouté.

Le secrétaire général de l'UIT, Hamadoun I. Touré, s'est félicité du niveau élevé de coopération de l'UAT et de son secrétaire général, Abdoulkarim Soumaila, dans le processus.

Noël Ndong

CUBA

15^e anniversaire de l'emprisonnement de cinq Cubains aux États-Unis

En prélude au 15^e anniversaire de l'emprisonnement de cinq Cubains aux États-Unis, qui sera célébré le 12 septembre, l'ambassadrice de Cuba au Congo, Alba Beatriz Soto Pimentel, a donné, le 6 septembre, un point de presse pour expliquer le message de René Gonzalez, l'un des prisonniers libéré après avoir purgé sa peine.

« Contrairement aux années précédentes, le peuple cubain veut célébrer cet anniversaire différemment cette année, pour dénoncer l'injustice et attirer une attention particulière de l'opinion publique. Nous lançons donc un appel à tous les amis de Cuba et aux différentes organisations pour qu'ils nous accompagnent dans cette lutte en portant un ruban jaune, une façon de transmettre le message aux États-Unis afin de réclamer la libération des cinq Cubains qui sont aux États-Unis », a déclaré la diplomate cubaine.

« Les manifestations qui se font chaque année ont pour but d'exercer une plus grande pression politique sur Washington afin de mettre fin à l'injustice. Car, seule la pression de l'opinion internationale pourra faire bouger les choses. Nous pensons aussi que la voie judiciaire n'aboutira à rien », a-t-elle ajouté. Dans son message rendu public vendredi, René Gonzalez a expliqué que, le ruban jaune est le symbole de la culture nord-américaine apparu pendant la guerre civile anglaise. À cette époque, les épouses des soldats avaient choisi de porter un ruban jaune pour attendre leurs maris. Puis, dans les années 70,

une chanson à succès introduisit ce symbole dans la culture nord-américaine.

La chanson explique l'histoire d'un prisonnier qui est sur le point d'être libéré. Pour savoir si sa fian-

cée l'aime encore, il lui demande d'accrocher un ruban jaune sur un arbre. Effectivement, à sa sortie de prison, il voit des centaines de rubans accrochés. À partir de ce moment-là, le ruban jaune est devenu un symbole d'attente. « C'est le message que nous voulons faire parvenir au peuple nord-américain. Qu'il sache que le peuple cubain attend ses fils injustement emprisonnés aux États-Unis », a déclaré René Gonzalez.



L'ambassadrice de Cuba au Congo, Alba Beatriz Soto Pimentel /Photo Adiac

« Ce 12 septembre, je veux qu'il se produise un tremblement de terre d'amour dans le pays. C'est un message du peuple cubain au peuple américain à travers un symbole d'affection. Ce symbole est le ruban jaune. À cette date, je souhaite que le

l'île », a-t-il instruit.

Rappelons que le 12 septembre de chaque année, l'on célèbre depuis 1998 l'anniversaire de l'arrestation de Gerardo Hernandez, Ramon Labanino, Antonio Guerrero, Fernando Gonzalez et René Gonzalez aux États-Unis. Ils sont accusés de conspiration afin d'espionner. De leur côté, les autorités cubaines expliquent que leurs compatriotes ne faisaient que surveiller les organisations terroristes de Miami pour prévenir Cuba des attentats.

Pour commémorer la journée, l'ambassade de Cuba au Congo, en collaboration avec les amis de Cuba au sein de l'ACCAP envisage d'organiser une conférence-débat.

Yvette Reine Nzaba

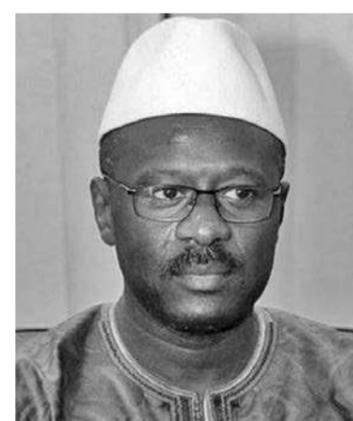
MALI

Le Premier ministre forme un gouvernement de 34 ministres

Le nouveau Premier ministre malien, Oumar Tatam Ly (notre photo), a formé dimanche son gouvernement qui est composé de 34 ministres, rapporte la télévision nationale ORTM.

Nommé Premier ministre jeudi dernier, c'est-à-dire au lendemain de l'investiture du président malien Ibrahim Boubacar Kéita dit IBK, Oumar Tatam Ly a fait appel à 34 personnes dont 4 femmes pour la formation de son équipe.

Les ministres ont été nommés par le président IBK sur propositions du Premier ministre. Parmi les membres du gouvernement d'Oumar Tatam Ly figurent certains anciens ministres de la



transition, c'est-à-dire ceux de l'ancienne équipe gouvernementale dirigée par Diango Cissoko, son prédéces-

seur. Il s'agit notamment du ministre de l'Environnement et de l'assainissement, Ousmane Ag Rhissa, du ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire, le général Moussa Sinko Coulibaly, du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Tieman Hubert Coulibaly, du ministre de la Culture, Bruno Maiga (qui garde son portefeuille).

Dans ce nouveau gouvernement d'Oumar Tatam Ly, il y a 5 ministres délégués. Le gouvernement de transition était composé de 31 ministres dont 3 femmes.

Xinhua



TerraTech
Le monde de l'informatique

AVENUE ALPHONSE FONDÈRE -
IMMEUBLE C.N.S.S ROND POINT CITY
- REZ-CHAUSSEE.
CONGO-BRAZZAVILLE
TEL: 00242 06 8813434 - 00242 053813434
EMAIL: INFO@TERRATECH-CG.COM

Acer Aspire E1-531
Intel® B960 Processeur 2.2GHz, L3 Cache
Ecran HD Led 15.6
2GB DDR3 Memoire
500GB Disque Dur



296.000 T.T.C
GARANTIE 1 AN



Hp Cp1525 imprimante laser couleur

285.000 T.T.C
GARANTIE 1 AN

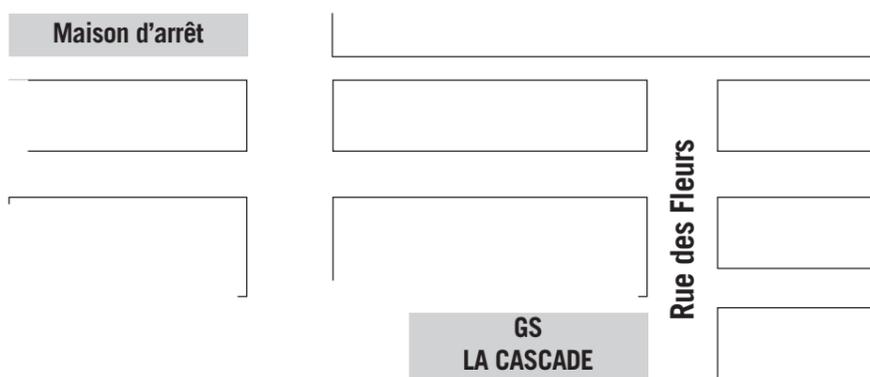
AVIS D'INSCRIPTION

Le Groupe scolaire **LA CASCADE**, une nouvelle école avec une nouvelle vision commence les inscriptions pour les enfants du Préscolaire, Primaire et du Collège (6^e) au titre de l'année scolaire 2013-2014.

- l'effectif limité (20 élèves par classe) ;
- l'enseignement de qualité, structurer et adopter aux compétences des élèves ;
- l'équipe pédagogique et administrative Turco-congolaise (Turquie-Congo) ;
- activité éducative, sportive et culturelles assurées ;
- cours intensif en Anglais ;
- l'enseignement d'informatique dans une salle bien-équipée ;
- la participation des élèves aux compétitions et festivals internationaux ;
- un laboratoire des Sciences à partir de l'année 2014 ;
- lieu très calme au cœur du centre-ville ;
- une formation continue jusqu'à 16h00.

Nos contacts : 06 634 71 81 / 05 353 33 90

Adresse : 173 rue des Fleurs non loin de la Maison d'arrêt de Brazzaville.



AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : TRESOPS & LOANS OFFICER

Lieu d'affectation : Pointe-Noire

Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur : Chef de département des opérations et de la technologie

Objet du poste :

Traitement comptable de toute nature lié aux prêts (particuliers, personnes morales, consortiaux et escomptes) et aux opérations du back office de la trésorerie. Gestion de toutes documentations relatives aux prêts. Mise en place et gestion des prêts aux banques, placements, emprunts, achat et ventes de devises, achat des devises, dépôt à terme, compensation de solde, etc.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Chef de département des opérations et de la technologie, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :

-Gérer les prêts : la mise en place des crédits – classement des dossiers- suivi des échéances des prêts inter-filiales et leurs apurements (quotidien).

-Réceptionner sous décharge les tickets de mise en place des marchés monétaires reçus de la Trésorerie

-Vérifier les mentions obligatoires, les signatures autorisées et les limites des signataires

-Gérer les emprunts, placements : mise en place – classement des dossiers, suivre les échéances et leurs apurements (quotidien)

-Envoyer les messages RTGS et suivre

leur aboutissement

-Réceptionner sous décharge les instructions des opérations nostris, d'achat de devises de la Trésorerie.

-Vérifier les mentions obligatoires, les signatures autorisées et les limites des signataires

-Mettre en place, envoyer des messages swifts – classer les dossiers et suivre les apurements

-Reporting des difficultés rencontrées dans le process

Profil du candidat

- Homme/femme, 30 ans au plus
- BAC + 3 ou plus en comptabilité, finance, banque et assurance, Economie

- Maitrise parfaite de l'outil informatique

- Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout

- 2 ans d'expérience minimum dans un service similaire

- Aisance relationnelle, esprit d'équipe
- Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers

- Attentif aux détails, rigoureux, discret, imperturbable et indépendant

Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

- lettre de motivation,

- CV détaillé

- Récépissé ONEMO

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution



Communications Unifiées

- Vidéoconférence et Multimédia
- Voix et Messageries Unifiées
- Téléphonie IP

BRAZZAVILLE : 1, Avenue Foch - Centre ville
BP 14264 Tél. 05 577 78 88 - 06 689 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kavel
Avenue Pita Kati Mouou
Tél. +242 01 433 31 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Eloya
Commune de Giombé
Tél. +243 992 884 888
République Démocratique du Congo



NÉCROLOGIE



Cyriaque Zoba, agent des *Dépêches de Brazzaville*, Léonard Michel Samba, la famille Ntsembo, Hernes Sounga Kouba, Mesmin Matouridi, le colonel Jean Claude Mbouka, le capitaine Adelin Bertrand Matouridi, officier de gendarmerie, et enfants, la veuve Matouridi née Delphine Diamouangana informent les parents, amis et connaissances du décès de leur oncle, père et mari, Louis Matouridi, premier député de Bandza-Ndoundga et agent retraité de l'Asecna, survenu le 4 septembre à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile du défunt, rue Loudima n°38 à Mougali.

La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



Serge Ndeko, directeur général des Hydrocarbures, Gertrude Ndeko, enseignante à l'université Marien Ngouabi, secrétaire permanente de l'OFC, membre du Conseil économique et social, les familles Ndeko, Onghaie, Mbepa, Dangbele, Quenard, Noumazalaye, Nganga ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de la veuve Ndeko née Onghaie survenu le mardi 3 septembre à Brazzaville.

La veillée se tient au rond-point Mougali en face de l'église Saint-Esprit.

L'enterrement aura lieu le mercredi 11 septembre 2013 au cimetière du centre ville de Brazzaville.

Programme des obsèques d'Arthus Nsiloulou-Badidila alias « Thys »

Guy-Gervais Kitina, Olivie Kiyindou et la grande famille « Bana Mbinda » informent parents, amis et connaissances le décès brutal de leur frère et ami, Arthus Nsiloulou-Badidila alias « Thys » survenu le 30 août 2013 à 23 heures au CHU.

L'inhumation est fixée ce mardi 10 septembre selon le programme ci-après :

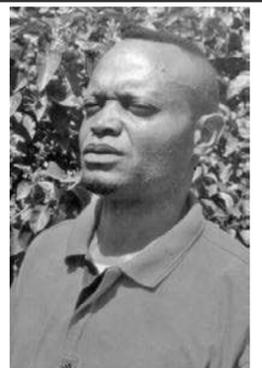
-9 heures : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville (CHU)

-10 heures : recueillement au domicile familial sise 10, rue Kitsali (derrière l'école primaire) Moukondo

-12 heures : Messe en l'église protestante de Moukondo

-14 heures : départ pour le cimetière privé « La grâce »

-16 heures : Retour et fin de la cérémonie



JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Le Congo finalement présent

Le bras de fer diplomatique avec la France a trouvé une fin heureuse puisque des athlètes et artistes congolais sélectionnés pour les Jeux de la Francophonie sont arrivés à Nice hier. Les footballeurs congolais ont disputé leur premier match contre la France.

La France avait refusé jeudi dernier de nombreux visas aux artistes et sportifs congolais devant représenter le pays aux Jeux de la Francophonie : une poignée d'athlètes seulement avait obtenu des autorités françaises l'autorisation de voyager. Les services consulaires français avaient notamment émis des réserves sur les onze joueurs mineurs de l'équipe de football, empêchant la constitution d'une équipe pour venir remettre en jeu le titre obtenu par le Congo après la médaille d'or gagnée aux Jeux de Beyrouth en 2009. Le Congo avait donc dans un premier temps renoncé à sa participation et déclaré forfait. Après un week-end d'après négociations entre les autorités congolaises, françaises et l'OIF, certains athlètes et artistes devant représenter le Congo aux Jeux ont finalement obtenu leur précieux sésame.

Le Congo était d'ailleurs le grand absent lors de la cérémonie d'ouverture qui a inauguré avec faste les VII^{es} Jeux de la Francophonie, samedi soir à Nice. Le drapeau du Congo a été porté par une jeune figurante blonde recrutée sur place mais aucun athlète ou officiel congolais n'était présent.



Les footballeurs ont raté leur premier match contre le Rwanda en raison de cet imbroglio autour des visas, mais relancés par leur victoire 3-0 sur la France à la descente de l'avion, l'organisation des jeux est encore dans l'expectative sur le sort qui leur sera réservé. En effet, l'OIF doit encore décider si le Congo jouera encore un seul ou bien deux matchs dans sa poule. À la décharge de la France, les jeunes joueurs congolais

sans contrat professionnel dans leur pays, constituent sans doute des candidats potentiels à la « disparition ». Car ce phénomène est récurrent puisqu'à chaque compétition internationale, des athlètes africains profitent des visas obtenus pour se rendre dans les pays dits « du Nord » et y disputer les compétitions, pour y rester illégalement. Ainsi, déjà à Nice, une dizaine d'athlètes de la RD Congo (7 basketteuses, 2 cyclistes et 1 footballeur) se sont déjà volatilisés dans la nature après avoir reçu leurs primes.

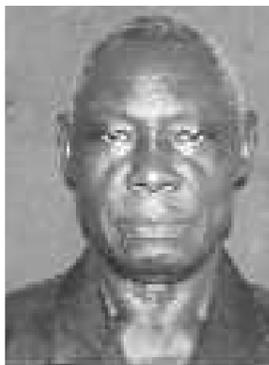
Les Jeux de la Francophonie sont organisés une fois sur deux dans un pays occidental mais on pourrait imaginer, pour en finir à la fois avec les problèmes de refus de visas et de fuite d'athlètes, que ceux-ci n'aient désormais lieu que dans les pays du Sud. Une telle solution permettrait en outre à ces pays de se doter de véritables infrastructures, ce dont une ville comme Nice n'avait peut-être pas besoin.

Rose-Marie Bouboutou

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE RAYMOND LALOIS

Ismaël Okounga Okombi, agent des *Dépêches de Brazzaville*, Jean Baptiste Okounga, Raymond Sosthène Lalois, Cléophas Lalois, Guy Natti, Lydie Ingoba Lalois informent les parents, amis et connaissances que les obsèques de leur père, frère et oncle, Raymond Lalois se dérouleront comme suit :

- 09h00 : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
- 11h00 : recueillement au domicile familial sis n°24 de la rue Abala, à Talangai, sur l'avenue Marien Ngouabi.
- 14h00 : départ pour le cimetière privé Bouka
- 17h00 : fin de cérémonie.



François Hollande a lancé les jeux 2013 à Nice

La Francophonie s'affiche en lettres géantes sur la place Masséna, à Nice, à deux pas de la célèbre promenade des Anglais, où le président français a déclaré ouverte, le 7 septembre, la septième édition de cet « événement international qui consiste à promouvoir, à travers la langue française, des valeurs partagées. » Dans un contexte international marqué par les crises en Afrique, la politique a été très présente dans les discours.

« La langue française [n'est] la propriété d'aucun peuple, d'aucun pays, mais appartient à toutes celles et à tous ceux qui nous font l'honneur de la parler », a rappelé d'emblée le président François Hollande, rendant hommage au secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf. Saluant Alassane Ouattara, le président de la Côte d'Ivoire, et Macky Sall, le président du Sénégal, présents à la cérémonie avec trente-cinq chefs de gouvernement et ministres, le président a exprimé son « attention toute particulière » pour Michel Sleiman, le président du Liban, « pays que nous devons préserver, protéger, sauvegarder dans cette région du monde ».

Soulignant que la Francophonie est aussi le partage de valeurs, François Hollande a cité la liberté en premier : « Aujourd'hui même, je n'oublie pas les populations francophones dont les libertés fondamentales sont bafouées et dont la sécurité est menacée. Hier, c'était le Mali, aujourd'hui cela peut être la Centrafrique ou la République démocratique du Congo. Partout où un pays francophone voit ses droits bafoués, nous devons, nous les Francophones, être les premiers à venir leur apporter notre solidarité et notre concours. »

Après le défilé des délégations, Abdou Diouf avait, sous les applaudissements, lancé quelques instants auparavant à la jeunesse : « Vous avez bien raison de vous indigner [...] des inégalités de ce monde [...] qui



Alassane Ouattara, Abdou Diouf et François Hollande. (© AFP)

peine à combler les attentes », affirmant les Jeux de la Francophonie comme « le message le plus fort qui soit » : celui « de la culture contre l'obscurantisme, du sport contre la violence ». « C'est une leçon d'humanisme et d'espérance », avait-t-il conclu.

Ce message d'espoir et de solidarité, c'est Grand Corps Malade, ouvrant la partie festive de la cérémonie, qui l'a porté en premier en slamant : « Si tu rêves en français, si tu gueules en français quand tu es en colère, viens vite m'embrasser, je te présente ta famille », auquel a répondu l'Haïtien Kery James, dans un rap intense, Banlieusard, qui a dénoncé avec âpreté les inégalités dans la France d'aujourd'hui.

Avec comme fil rouge La Mer, la chanson de Charles Trenet interprétée par Patricia Kaas pour l'Europe, Isabelle Boulay pour l'Amérique du Nord, les collectifs Vietnam et Siapo pour l'Asie et l'Océanie, Manu Dibango, représentant l'Afrique, a été le premier à faire

monter l'ambiance de sa présence chaleureuse, accompagné de percussions endiablées. Enfin, dans un final plein d'énergie et de joie communicative, Magic System a entraîné le public dans la danse, clôturant la cérémonie avec énergie et enthousiasme en lançant une invitation générale pour les jeux de 2017 qu'accueillera la Côte d'Ivoire. En bord de mer, la fête s'est poursuivie par un feu d'artifice et un karaoké géant.

La septième édition des Jeux de la Francophonie semble donc bien partie, sans toutefois la délégation du Congo-Brazzaville, qui a déclaré forfait pour protester contre les problèmes de visas de l'équipe de football. « Nous faisons le nécessaire pour que la délégation du Congo-Brazzaville revienne sur sa décision », avait déclaré plus tôt dans la journée, Yamina Benguigui, la ministre française de la Francophonie, lors d'une conférence de presse, en présentant ses excuses au nom des autorités françaises.

Claudine Amar



**ASSURANCES GÉNÉRALES
DU CONGO**

A.G.C.SA WWW.AGCCONGO.COM



RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

GOUVERNEMENT-M23

L'ultime round des négociations

Depuis mars, deux textes de proposition d'accord sont sur la table du facilitateur chargé d'en dégager une synthèse à soumettre pour approbation aux deux parties avant toute signature.

hier de l'ultimatum de trois jours donné aux deux parties pour renouer le fil du dialogue. Ces travaux sont censés s'achever dans un délai maximal de quatorze jours, ont décidé les chefs d'État de la

vite mis au pas. Sans tergiversation, les délégués du M23 ont été les premiers à rejoindre Kampala comme pour manifester leur volonté de parvenir rapidement à un règlement politique de la crise de

l'objet à l'échelle internationale. C'est non sans raison que le chef politique du M23 scrute, d'ores et déjà, une possibilité de désarmement de son mouvement et son retour à la vie civile assortis de deux préalables majeurs : la neutralisation des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et le retour des réfugiés congolais tutsis. À Kinshasa, l'empressement du M23 à rejoindre Kampala paraît sans objet d'autant plus que tout a été décidé et qu'il ne reste plus qu'à harmoniser le projet d'accord final de la médiation en vue de son adoption. Les délégués du gouvernement se rendent donc à Kampala dans l'idée de prendre connaissance de la synthèse consensuelle établie par la facilitation devant conclure ces négociations et de parapher le document y afférent le cas échéant. Depuis mars dernier, en effet, deux textes de proposition d'accord émanant de deux parties sont sur la table du facilitateur chargé d'en dégager une synthèse à proposer pour approbation avant toute signature.

et de donner corps au projet de balkanisation de la RDC. Pour nous, il faut conclure. Il n'y a plus lieu de discuter d'autres choses, puisque depuis huit à neuf mois tout a été dit», n'a cessé de marteler le coordonnateur du Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, François Muamba. Pour ce dernier et ses collaborateurs, l'application de l'accord CNDP-gouvernement du 23 mars 2009 sur lequel s'est appuyé le M23 pour justifier sa rébellion étant totalement vidée, rien ne peut légitimer la poursuite des travaux. Le M23 qui ne l'entend pas de cette oreille aurait, d'après des sources, renforcé l'effectif de ses délégués en y incorporant certaines personnalités notoirement connues comme étant de nationalité rwandaise. L'objectif étant, d'après les mêmes sources, de noyauter la rencontre pour y privilégier les intérêts du Rwanda et de la pseudo-rébellion du M23 présentement défaite sur le terrain militaire. Pour les populations du nord et sud Kivu qui ont longtemps subi les affres d'une guerre injuste, il est temps de mettre un terme à ces pourparlers qui tirent leur souffrance en longueur. Elles ne jurent que par l'obtention, par les délégués du gouvernement, du désarmement et de la dissolution du M23.

Alain Diasso



Les chefs d'État des Grands lacs à la clôture du VII^e sommet extraordinaire de la Cirtgl à Kampala

Les discussions de Kampala entre le gouvernement et les rebelles du M23, suspendues depuis quelques temps, reprennent effectivement ce 10 septembre après expiration

Conférence internationale pour la région des Grands lacs (Cirtgl) mus par le souci d'en finir avec ces négociations entamées depuis neuf mois. De part et d'autre, on s'est

l'Est. L'option politique représente plus que jamais une voie de sortie honorable pour le M23 et le Rwanda eu égard aux condamnations dont ils sont de plus en plus

La dissolution du M23 ou rien

Pas question pour le gouvernement de revenir sur des sujets déjà traités. « En ce qui nous concerne, nous avons verrouillé à toute possibilité d'attenter à notre Constitution

MIBA

Les dirigeants de la société accusés d'exploitation clandestine des minerais

Le syndicat des travailleurs de cette entreprise basée au Kasai oriental leur reproche de faciliter la tâche aux clandestins.

Les travailleurs de la Minière de Bakwanga (Miba) ont accusé, le week-end, leur comité de gestion de recourir aux creuseurs clandestins pour exploiter le diamant dans les concessions de l'entreprise.

Selon le syndicat des travailleurs de la minière cité par radiookapi.net, le comité de gestion faciliterait l'entrée des creuseurs clandestins dans des galeries souterraines. À en croire la présidente de la délégation syndicale de la Miba, Christine Mwanza, les dirigeants de l'entreprise pointés du doigt se partageraient les graviers sortis grâce à cette pratique. Ces syndicalistes ont également fustigé la gestion dudit comité de gestion qui ne fournirait pas assez d'efforts pour la relance de la production de l'entreprise. La présidente de la délégation syndicale a révélé au gouverneur de la province, Alphonse Ngoy Kasanjji, notamment le non-paiement de neuf mois de salaire des employés.

Lucien Dianzenza

COHÉSION NATIONALE

Doute et appréhensions

Les délégués au forum national devront, par la qualité du travail qu'ils auront à abattre, démontrer qu'ils avaient toute leur place dans ces assises voulues salutaires pour le pays.

Un non-événement, pourrait-on qualifier ces concertations nationales démarrées le 7 septembre sans grande pompe. Kinshasa, la ville-province qui accueille les travaux, n'a pas vibré. Pendant que le go solennel était donné au Palais du peuple, les Kinois, eux, vauaient à leurs occupations comme si de rien n'était. Mis à part le périmètre du Palais du peuple où quelques militants des partis politiques alliés de la majorité tentaient de donner de la voix, la ville dans sa grande partie, était silencieuse. Le sujet était loin d'accaparer les esprits en ces temps de basse conjoncture où la rentrée scolaire semble plus préoccuper les parents désargentés. Dans l'imaginaire collectif, les concertateurs passent pour des opportunistes qui ne roulent que pour leurs propres intérêts. « Quelle est la part

du peuple dans tout ça ? », s'interroge-t-on dans la ville basse. À l'indifférence affichée par la population qui, visiblement, semble ne pas attendre grand-chose de ces travaux s'ajoutent les critiques acerbes d'une frange des politiciens, particulièrement de l'opposition. Ces derniers se déclarent déçus du fait que le discours d'orientation du chef de l'État à l'ouverture des assises soit resté muet sur « le sort à réserver aux institutions Sénat, Assemblées et exécutifs provinciaux dont les mandats sont largement dépassés ». Il en est de même de la petite territoriale dont la gestion reste jusque-là l'apanage de la majorité présidentielle. Aux Forces acquises au changement (FAC)/Opposition, on ne se fait pas d'illusion. Le signal attendu dans le sens de la décrispation politique n'a pas été au rendez-vous. En lieu et place, ce regroupement politique insinue des « promesses » qu'elles auraient entendues de la part du chef de l'État lorsqu'il a évoqué la « grâce

présidentielle » à accorder à certains prisonniers politiques en attendant que soit votée au Parlement une loi d'amnistie. D'autres opposants, à l'instar de Jean Claude Vuemba, doutent de la matérialisation de cette promesse estimant que cela devrait se faire en amont avant la tenue du forum. Connaissant les habitudes de la classe politique congolaise, cette loi subordonnée à l'ouverture de la session ordinaire de septembre, risquerait, d'après lui, d'attendre de beaux jours avant sa promulgation. Et Jean Claude Vuemba d'ajoute que les concertations nationales ne peuvent nullement ignorer les pourparlers de Kampala qui posent les bases d'un rapprochement entre le M23 et le gouvernement à intégrer dans la quête du retour à la paix dans l'est de la RDC. La participation de la rébellion du M23, dit-il, est requise à ce Forum national à l'instar d'autres groupes armés et des mouvements militants tels que le Bundu Dia Kongo, l'objectif étant de sceller la co-

hésion nationale. Dans l'opinion, cependant, cette cohésion nationale tant recherchée apparaît comme une vue de l'esprit lorsqu'on considère l'auto-exclusion de certains partis politiques phares de l'opposition tels que l'UDPS, l'UNC, l'Écidé, le M17 sans oublier des pans entiers des associations de la société civile. Les uns et les autres estiment avoir des revendications pertinentes à faire valoir, lesquelles revendications malheureusement sont éludées par les organisateurs décidés d'évoluer sans eux, quitte à ce qu'ils reviennent aux bons sentiments. Décidément, les concertateurs ont du pain sur la planche. Ils doivent par la qualité du travail qu'ils auront à abattre démontrer qu'ils avaient toute leur place dans ce forum national voulu salutaire pour le pays. « J'ai foi en vos capacités pour ce faire, de la même manière que j'ai toujours eu foi en notre pays et en notre peuple », avait dit Joseph Kabila à l'ouverture des assises.

A.D.

NOUVEAU RAPPORT INTERNATIONAL SUR LA RDC

Pays fragile, faible revenu par habitant et perspective stable

Moody's investors service, société mondialement reconnue pour ses notations financières, a attribué la note B3 au pays, justifiée à la fois par le constat de la fragilité de l'économie et du très faible niveau du revenu par habitant mais aussi, paradoxalement, par une projection de croissance à 8%, soit 2% de plus que le taux moyen enregistré sur les dix dernières années.

À en croire Moody's, cette croissance ainsi projetée dans les mines sera le fruit à la fois des investissements étrangers importants dans le secteur et de la reprise attendue de la consommation nationale. La société spécialisée dans l'analyse financière d'entreprise commerciale ou d'organes gouvernementaux a estimé que le plus dur est passé dans la crise

politico-militaire qui a secoué la RDC ces vingt dernières années, particulièrement dans sa partie septentrionale.

Concrètement, l'analyse de Moody's est arrivée à quatre constats importants. D'abord, la société a reconnu la fragilité de l'économie congolaise, quoiqu'il y ait une perspective économique solide. Ensuite, elle a noté une très grande précarité institutionnelle, malgré une amélioration des indicateurs ces dix dernières années. Dans son analyse, elle a aussi constaté la faiblesse des paramètres budgétaires, même s'il y a eu une remise de la dette multilatérale en 2010. Enfin, le pays reste vulnérable aux risques tant économiques que politiques découlant de ses réserves budgétaires et de change relativement limitées mais aussi des fortes disparités économiques régionales

et de l'instabilité résurgente dans l'est du pays.

Pour autant, les perspectives minières intéressantes arriveront à compenser la fragilité de l'économie et le très faible niveau de revenu. Moody's a fait état de la performance du système fiscal au cours de la dernière décennie. Aussi la société a-t-elle tablé sur une amélioration de la situation budgétaire de la RDC en 2013-2014, et un maintien de ses indicateurs de dette à des niveaux comparables à ceux de ses homologues notés B. Toujours dans la perspective économique, la couverture d'importations atteindra les six mois d'ici à 2018, contre 2,3 mois à fin février 2013. Moody's a considéré comme peu probable une recrudescence du conflit armé dans l'est mais cette partie du pays restera encore marquée par des tensions.

Les points intéressants liés aux facteurs capables de contribuer à la hausse ou la baisse de la notation ont été aussi évoqués. Pour espérer évoluer positivement, Moody's a avancé un total de cinq recommandations.

Il s'agit du maintien des investissements minières pour la hausse des recettes budgétaires, de l'augmentation des réserves de change pour une meilleure résistance aux chocs exogènes, du renforcement des institutions, de la poursuite des réformes budgétaires, y compris celles relatives aux entreprises publiques et autres domaines stratégiques, et enfin du maintien des dépenses d'investissement pour financer la reconstruction des infrastructures de base. Par contre, la notation pourrait directement être affectée par un recul prolongé des prix des matières premières ex-

portées par le pays, une dépréciation brutale du franc congolais (et ses conséquences sur les réserves de change par le biais d'une intervention de la banque), une forte détérioration de l'équilibre budgétaire, et une intensification peu probable de l'instabilité dans l'est de la RDC.

Réagissant à la notation B3 en devises et en monnaie locale pour la RDC, un analyste indépendant a reconnu qu'il s'agit effectivement d'une mauvaise note que l'on appliquerait à un État en faillite.

Cependant, les efforts consentis au cours de cette dernière décennie, notamment la mise en œuvre d'une batterie de réformes, l'amélioration du climat des affaires (Itié et Ohada) et l'annulation de la dette extérieure, ont fait progresser positivement les principaux indicateurs du pays.

Laurent Essolomwa

FMI

La situation économique des pays africains en croissance

Le Fonds monétaire international (FMI) prévient en même temps qu'une détérioration de la conjoncture économique mondiale pourrait rapidement provoquer un repris de la croissance en Afrique subsaharienne et l'amputer d'environ 1% par an.

Une étude récente réalisée par les experts du FMI a révélé que l'économie de la plupart des pays africains à faible revenu continue à croître. En même temps, cette étude note que la sécheresse qui sévit dans un grand nombre des pays du Sahel, associé à l'instabilité politique au Mali et en Guinée Bissau ont sapé l'activité économique dans cette partie du continent africain.

Les experts du FMI soutiennent que la situation économique pour beaucoup de pays à revenu intermédiaire, comme l'Afrique du Sud, est étroitement liée aux marchés européens. Le recul de l'inflation a été particulièrement sensible en Afrique de l'Est, grâce notamment au resserrement de la politique monétaire. Dans l'ensemble, souligne l'étude, les perspectives à court terme de l'Afrique subsaharienne demeurent positives et les projections laissent entrevoir un taux de croissance de (51,4 %) ? par an sur la période 2012-2013.

En outre, une demande intérieure solide, y compris l'investissement, devrait soutenir la croissance dans un grand nombre de pays à faible revenu, tandis que le manque de dynamisme de la conjoncture extérieure freinera la croissance des pays à revenu intermédiaire qui ont des liens commerciaux étroits avec l'Europe. En 2013, l'étude soutient que l'inflation devrait diminuer pour s'établir à environ 7%. L'envolée des cours internationaux des céréales va vraisemblablement aggraver l'insécurité alimentaire par endroits et pour être un facteur d'inflation si elle venait à s'intensifier. D'après le FMI, les pays les plus touchés seraient ceux dont les exportations sont peu diversifiées et où les pouvoirs publics ont une marge d'action étroite. Les choix de politique économique devraient tenir compte de la situation particulière de chaque pays.

Des recommandations

Les experts du FMI recommandent aux décideurs non seulement de reconstituer les marges de manœuvre budgétaires extérieures si elles sont encore faibles dans le scénario de référence. Mais aussi l'étude souligne l'impératif d'éviter une contraction budgétaire procyclique tant que les défis accrus peuvent être financés, lorsque l'activité économique mondiale devait connaître un ralentissement prononcé. L'étude propose aux pays de gérer un ralentissement, en combinant mesures budgétaires, monétaires et des taux de change. Le dosage adéquat de tous ces critères étant déterminé par la nature du régime de change, la capacité du pays à financer des déficits accrus et sa situation sur le front de l'inflation.

Gypsie Oïssa Tambwe

KINSHASA

Un plaidoyer pour la prise en charge des albinos

L'action prône leur intégration et vise à lutter contre la discrimination et la stigmatisation dont ils sont victimes dans la société.



Des albinos, après une rencontre organisée par la FMT

La rencontre internationale des albinos, qui s'est tenue le 7 septembre dans la salle de spectacles de la paroisse Notre-Dame de Fatima à Kinshasa/Gombe, a permis de lancer un appel pour la prise en charge des albinos et des personnes vulnérables.

Organisé par la Fondation Mwimba Texas (FMT), ce rendez-vous a également visé de raffermir les liens entre communautés albinos de tous les pays invités et les sensibiliser à s'accepter et à se faire accepter dans la société. Il a, en conclusion, eu pour but de renforcer des mécanismes visant le bien-être de la personne albinos. « Nous albinos, nous avons beaucoup de problèmes. Notre vision est affaiblie et par manque de mélanine notre peau est fragilisée. Nous souffrons aussi de la marginalisation et de la discrimination. Pour faire face à ces maux, nous, les albinos, sommes censés de nous accepter et de nous faire accepter dans la société », a souligné le président de la FMT, le catcheur albinos Alphonse Mwimba Makiese Texas.

Pour le président de la FMT, des mécanismes doivent être mis en place en vue de faciliter l'intégration des albinos dans la société, en tenant compte des

difficultés que leur état présente. « Un albinos n'est pas un sous-homme mais son état exige une attention particulière de la société », a-t-il expliqué.

Ces réalités ont poussé Texas Mwimba Makiese à proposer, par exemple, qu'à l'école les enfants albinos soient mis au premier banc afin de leur faciliter de bien voir les écrits se trouvant au tableau. Mwimba Texas, qui a appelé les autorités et les responsables d'écoles à protéger les albinos, a aussi prôné le respect de leurs droits.

Un partage d'expérience

En plus des albinos venus de toutes les communes et des quartiers périphériques de la ville-province de Kinshasa, plusieurs associations des albinos et des personnalités venus du Kasai oriental, du Congo-Brazzaville, du Burundi et de la Belgique ont répondu positivement à cette invitation. Cette rencontre de la paroisse Notre-Dame de Fatima a été un partage d'expériences entre ces associations et ces personnalités en vue d'assurer l'intégration des albinos dans ces différentes parties du pays et de la planète.

Elle leur a permis de parler de leurs activités et des perspectives pour leurs associations. Le président de la FMT a

également profité de cette occasion pour annoncer la création des centres de soins et de récupération pour albinos. Alphonse Mwimba Makiese a aussi présenté un projet du livre « La vie des albinos en Afrique noire ».

Ce livre de huit chapitres et écrit par un jeune Kinois nécessiterait un financement pour son impression.

Les présidents des associations des albinos invitées, qui ont souligné le caractère international de cette rencontre, ont, tour à tour, remercié Alphonse Mwimba Texas pour l'initiative de cette organisation. Ils ont adhéré à cette vision de la FMT pour la défense des personnes albinos partout où ils se trouvent.

Lors de cette rencontre, la FMT n'a pas dérogé à ses habitudes

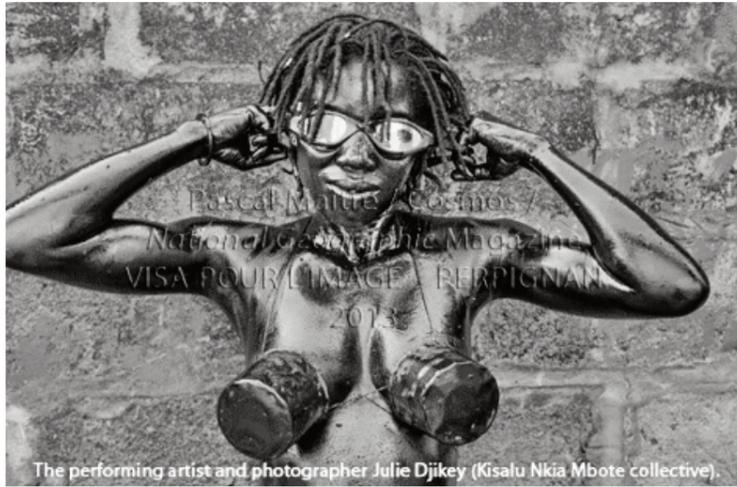
Chaque enfant présent dans la salle, albinos comme non albinos, a eu droit à un kit scolaire ainsi que des produits pharmaceutiques, un parasol ou un chapeau. Ces dons ont été précédés des conseils sur la tenue corporelle et psychologique des albinos en vue d'amoinrir la marginalisation et la stigmatisation et de leur faciliter l'intégration dans la société.

Lucien Dianzena

FESTIVAL VISA POUR L'IMAGE

Kinshasa vue à travers ses artistes

Le photographe français Pascal Maître expose à Perpignan une quarantaine de photos consacrées à la capitale de la RDC.



The performing artist and photographer Julie Djikey (Kisalu Nkia Mbote collective).

L'une des photos de l'exposition

L'exposition est dénommée « Kinshasa magique : Entre artistes, chaos et traditions ». La capitale congolaise avec son énergie débordante, indiquent les organisateurs du festival, a donné à l'Afrique la plupart de ses plus grands artistes : peintres, musiciens, sculpteurs, performeurs. Ces artistes, explique-t-on, ont puisé leur inspiration dans la vie quotidienne des Kinnois et dans les extraordinaires traditions des différentes ethnies qui forment la ville. « Kinshasa est une ville très représentative de l'Afrique contemporaine, une ville pleine de vie, d'énergie et de dynamisme. Il règne dans cette ville, malgré son apparent délabrement, un chaos créateur. C'est ce que j'ai voulu saisir à travers cette quarantaine de photos. Un militaire français qui a été basé à Kinshasa pendant plusieurs mois m'a dit, après avoir vu l'exposition, que ces photos lui ont donné envie d'y retourner. Il

ne connaissait pas la ville sous cet aspect », a déclaré Pascal Maître sur la Radio France internationale. En outre, a-t-il indiqué, sur le même média, « Ces photos, prises à Kinshasa montrent un aspect peu connu de l'Afrique. Ce qui m'a intéressé, c'est de rendre hommage à ces artistes congolais. L'Afrique est un continent touchant, fort. »

Le reportage photo de Pascal Maître a été publié par le National Geographic. Le photographe français est un grand connaisseur de l'Afrique. Il a sillonné le continent pendant trente ans à réaliser des photoreportages pour le compte de grands magazines.

Le festival « Visa pour l'image » est l'un des plus grands festivals en photojournalisme. Il se tient tous les ans à Perpignan en France. Le festival fête sa vingt-cinquième année. La présente édition se déroule du 31 août au 15 septembre.

Patrick Kianimi

CINÉMA

Claude Chabrol à l'honneur à l'IF

Au lendemain de sa rentrée, le 4 septembre, la Halle de la Gombe a organisé sa première soirée grand écran avec la projection du film policier *Inspecteur Lavardin*, une réalisation de 1986.

Quatre films du réalisateur français, également producteur, acteur, scénariste et dialoguiste, sont à l'affiche à la Halle de la Gombe tous les mercredis de ce mois de septembre. Le Cycle Chabrol, c'est la série des quatre projections consacrées à deux de ses polars et deux de ses drames, lancé la semaine dernière avec le long métrage précité. La salle polyvalente de l'Institut français (IF) reste d'accès libre à chaque soirée cinéma. Le 11 septembre, les cinéphiles sont invités à la projection de *Betty* dans la salle polyvalente de l'IF. Ce drame de près de deux heures sorti en 1992, une adaptation du roman de Georges Simenon, porte sur l'histoire de la jeune alcoolique et paumée dénommée Betty. Réprouvée par son mari et sa famille, elle se réfugie dans le restaurant « Le Trou » et y fait la connaissance de Laure, l'amante du patron Mario qui l'aide et en fait une amie. Betty se montre envieuse de la tranquille assurance et l'amour qui lie son amie à son compagnon. Et l'histoire vire au drame quand elle s'éprend à son tour de Mario.

L'avant-dernière du Cycle Chabrol va porter sur *L'enfer*, un autre drame de durée presque égale au précédent est programmé le 18 septembre. La toile de ce long métrage de 1994 se déroule autour de l'histoire dramatique de Paul. Au départ comblé par une femme magnifique et un travail qui lui plaît, cet homme devient peu à peu terriblement jaloux et entraîne les spectateurs dans sa folie.

La Fleur du mal, le dernier film à l'affiche le 25 septembre est le cinquantième long-métrage de Claude Chabrol, un polar qui date de 2003. Deux grandes questions sont soulevées à la vue de ce film que nous propose l'IF, à savoir si « la culpabilité peut se transmettre, comme certaines maladies, de génération en génération ? » et il ajoute : « Quels effets une faute non expiée peut-elle avoir pour le coupable mais aussi pour ses descendants et sa famille ? ».

Nioni Masela

ÉLECTIONS À LA LINAFOOT

Simon Kayoyo remplace Yav Tshibal à la présidence

L'assemblée générale extraordinaire et élective de la Ligue nationale de football (Linafoot), organisée le 8 septembre à l'Hôtel du Fleuve à Kinshasa, a vu l'élection de Simon Kayoyo au poste de président du comité de gestion. Il succède à Guilbert Yav Tshibal qui a jeté l'éponge à la faveur d'un désistement.

L'ancien président du comité de gestion de la Linafoot a exprimé toute son amertume, répandant toute sa frustration après le scrutin : « Le football congolais est pris en otage, alors qu'il ne doit pas être géré par les humeurs et les muscles ; on m'a traité de corrompu, de fourbi et d'hypocrite dans plusieurs réunions organisées derrière mon dos. Je suis aujourd'hui renié par ma famille sportive parce que j'ai été légaliste et conforme aux textes. Je laisse à la Linafoot un siège, deux comptes en banque, un partenariat avec Tenke Fungurume Mining. J'ai fait ce que le devoir me demandait de faire... On m'abat aujourd'hui, sur base d'injures et de menaces pour avoir fait ce que la Fédération m'a demandé de faire... Je préfère me retirer pour que le football soit sauvé, et pour que je ne sois pas l'objet de conflit. Le sport doit se développer dans les textes, les lois de jeu et le fair-play ».

Guilbert Yav Tshibal se dit victime d'un complot ourdi contre lui par le président de la Fédération congolaise de football association, Constant Omari. Mais pour une

certaine opinion, il devrait agir lorsqu'il était président du comité de gestion de la Linafoot. Ses déclarations faites après les élections n'ont plus de crédit car il n'avait plus de chance de rempiler, débouté par la majorité des clubs de la Division 1, soutient un analyste du football national. Le championnat national, organisé sous Guilbert Yav Tshibal en deux ans de mandat, a été catastrophique. Et même la saison 2012-2013 a été arrêtée à la fin de la manche aller.

Ces élections consacrent la prise de pouvoir des clubs à la Linafoot. Selon Fleury Dala, analyste sportif et correspondant permanent de Léopardsfoot.com à Kinshasa, Yav Tshibal - qui est d'obédience de Saint-Éloi Lupopo-, a été contraint de s'écarter pour une personne de tendance Mazembe, l'occurrence Simon Kayoyo. Car avant lui, Charles Mputu Mulopo (Daring Club Motema Pembe) et Mvumbi Puati (V.Club) avaient déjà été présidents de la Linafoot. Maintenant c'est le tour de Mazembe. Et d'ailleurs, le candidat de V.Club à la présidence, Konde Luamba, s'est désisté. Il a été élu secrétaire national, assisté d'Antoine Luzizila comme secrétaire national adjoint. Jean Kamuena (Daring Club Motema Pembe) a été choisi premier vice-président, lui qui a fait partie du comité de gestion Tshibal ; Célestine-Fabien Mpoyi Mwayaba (Sanga Balende) a hérité de la deuxième vice-présidence, et Del-

phin Kikuni troisième vice-président. Jeff Kapondo Katanga (Mazembe) a été élu trésorier. Les quatre membres élus sont Moise Ilunga Katshimanga, Bakulu Bakisa, Jean-Claude Liyambi Mopepe et Alex Kande Kalombo.

L'entrée des clubs de football dans le comité de gestion de la Linafoot ne donne cependant pas des garanties d'une bonne gouvernance du football national. Fleury Dala l'indique : « Il n'y a aucune garantie quand on arrive en fonction dans des conditions répréhensibles. On a beau appeler cela élections, mais c'est entaché de pratiques malsaines. Ce qui est de nature négative ne peut apporter que du fruit mauvais.

Ils savent pourquoi ils sont là, pour qui ils doivent agir. Je ne pense pas que dans l'exercice de leurs fonctions, ils vont se transformer, en s'entourant de la vraie éthique du sport : impartialité, promotion du vrai, application stricte de règlements. Ils sont Congolais, et on le sait, ils seront redevables, tout leur mandat durant, à leurs clubs d'origine, comme des députés issus des partis politiques à l'Assemblée nationale ».

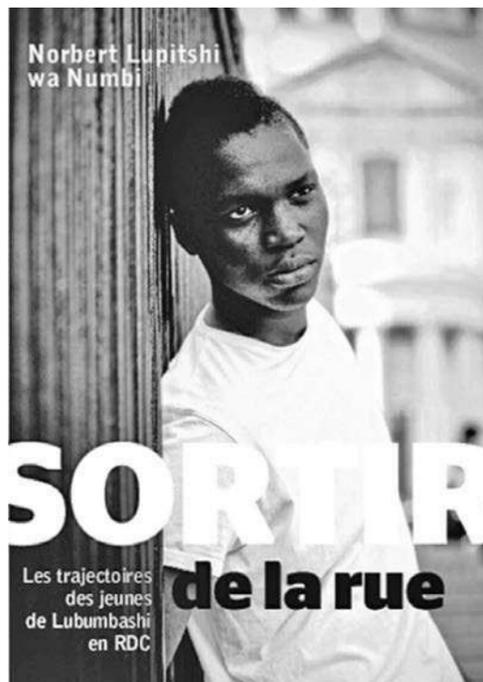
Après les élections, l'on attend la publication du calendrier du championnat national et le déroulement des matchs pour se faire une première idée de l'organisation du nouveau comité de gestion de la Linafoot.

Martin Enyimo

LIVRES

Norbert Lupitshi Wa Numbi offre une autre lecture du phénomène enfant de la rue

Docteur en criminologie, l'auteur s'épanche sur le sujet dans son ouvrage "Sortir de la rue" dont la suite du titre, "Les trajectoires des jeunes de Lubumbashi en RDC", se veut plus explicite encore sur ce propos.



Professeur, vice-doyen chargé de l'enseignement à la faculté de droit de l'Université de Lubumbashi, Norbert Lupitshi parle en connaissance de cause. En effet, résidant dans la ville cuprifère dont il a fait son champ d'études, il est parti du constat qu'en matière d'enfants de la rue, cette dernière ne fait pas exception au regard de ses sœurs du continent. « La présence des jeunes dans la rue fait partie

du paysage urbain de la presque totalité des villes africaines », affirme-t-il ici. Dans le cas de Lubumbashi, l'auteur explique alors que « le jour comme la nuit, les jeunes de différents âges arpentent quotidiennement les principales artères du centre et envahissent les lieux publics à la recherche d'un support matériel ou symbolique à leur existence ». Le tableau ainsi décrit n'est pas étranger aux habitants de Kinshasa qui pourraient penser avoir affaire à la description d'une scène familière de leur quotidien. Il s'agit là bien d'un phénomène en pleine recrudescence dans la capitale où le nom de shegue a même été

donné à ces enfants en rupture familiale quitte à mieux les distinguer du reste de la population. Pour sa part, estime Norbert Lupitshi, les shegues, comme on les nomme à Kinshasa, « sont victimes des représentations déterministes très carrées ». Ainsi, généralement perçus à travers leurs caractéristiques de nuisance, ce qui n'est pas faux et se vérifie bien du reste, ils

sont accusés de tous les maux. L'auteur évoque les différentes étiquettes qui leurs sont accolées à l'instar de celles de « gibiers de potence », « brebis galeuses », « bombe à retardement » et « voyous terrifiants » comme faisant partie de ces « nombreux clichés véhiculés pour consacrer la fatalité de leur avenir et de leur devenir ». Pensée qu'il ne soutient ni ne partage guère. Le docteur en criminologie est d'un tout autre avis. En effet, au travers de son ouvrage, il fait une déconstruction de ce qu'il tient pour un « médisant déterminisme ». La quatrième de couverture nous signale que bien contraire, dans ses écrits déployés en 318 pages, il s'emploie à livrer « une autre lecture du phénomène des jeunes dits de la rue ». Une « lecture selon laquelle, poursuit-elle, la rue n'est pas un gouffre de non-relèvement pour les jeunes qui y vivent ». Car, fort de son constat personnel l'auteur déclare qu'en dépit des aléas et vicissitudes connus dans la rue, leur avenir n'est pas pour autant scellé par un destin apocalyptique. Il conclut dès lors son propos en affirmant que « des bifurcations de tout acabit sont observées dans leur parcours de vie au sortir de la rue, une sortie qui s'inscrit dans deux axes : institutionnel et non institutionnel ».

N.M.

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : AGENT DE RECOUVREMENT

Lieu d'affectation : Pointe-Noire

Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur : Chef de département des Risques

Mission :

Le chargé de recouvrement intervient auprès des clients en retard de paiement pour obtenir le recouvrement amiable ou forcé des créances de l'Institution. Il devra veiller à maintenir la bonne qualité du portefeuille crédit de la Banque.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Chef de département des Risques, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :

- Relancer les clients en retard de paiement
- Assister les gestionnaires de comptes dans le suivi et le recouvrement des créances en souffrance
- Apprécier l'efficacité des actions de recouvrement menées et des résultats obtenus par les gestionnaires de compte
- Proposer les actions de recouvrement additionnelles à mener
- Veiller à la bonne application par tous, des règles et procédures internes en ma-

tière de recouvrement

-Mettre en œuvre la procédure de recouvrement forcé des créances

-Faire un suivi de la procédure auprès des auxiliaires de justice

Profil du candidat

- Homme/femme, 30 ans au plus
- BAC + 4/5 en droit
- Maîtrise de l'outil informatique
- Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout
- 2 ans d'expérience minimum dans un service similaire
- Aisance relationnelle et bon communicateur
- Sens de l'écoute et de la négociation
- Ferme dans ses convictions et dynamique
- Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers
- Attentif aux détails, rigoureux, discret et indépendant

Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : CHEF DE DEPARTEMENT CONTROLE INTERNE

Lieu d'affectation : Pointe-Noire

Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur : Directeur Général

Objet du poste :

La gestion d'une équipe de contrôleurs et l'engagement dans des projets importants en procédant à l'auto-évaluation des risques ainsi que d'autres programmes de contrôle connexes. Le titulaire devrait avoir la capacité de traduire les exigences de contrôle interne dans les applications pratiques de l'activité de la filiale et d'aider à trouver des solutions pour le développement de l'activité et les initiatives stratégiques.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Directeur Général, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :

- S'assurer de la mise en œuvre des politiques, procédures et règles de conformité
- Servir d'appui et de conseil en matière de contrôle de conformité, et aider en servant de support dans la prise de gestion de la performance des unités du business
- Créer et maintenir un système efficace de contrôle interne et de contrôle de culture dans le siège de la banque, dans les agences et partout où la banque opère
- Revue et certification de toutes les politiques et produits de la banque pour une conformité totale des règles et une stricte adhésion des directives de contrôle avant exécution

-Faire des recommandations spéciales pour amender la politique et l'amélioration du contrôle basé sur l'urgence des désaccords/risques.

Profil du candidat

- Homme/femme, 35 ans au plus
- BAC + 4 ou plus en Gestion, Audit et Contrôle de Gestion, Comptabilité, finance, banque et assurance
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique
- Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout
- 5 ans d'expérience minimum dans un service similaire
- Aisance relationnelle, bonne gestion des compétences organisationnelles
- Capacité à assumer un poste de responsabilité et afficher une position de leader
- Capacité à convaincre ses pairs et à tenir sur ses convictions,
- Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers
- Stratège et capable de mener de profondes réformes
- Esprit d'équipe, bon pédagogue et animateur d'équipe
- Fin stratège, attentif aux détails, rigoureux, imperturbable et indépendant

Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : RESPONSABLE MARKETING AND PRODUCT

Lieu d'affectation : Brazzaville

Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur : Chef de Département Domestic Bank

Mission :

Elaborer et proposer les grandes lignes de la stratégie commerciale de la structure et développer l'ensemble des produits et services du Domestic Bank. Etudes de marché, suivie des ventes, analyses de la concurrence et plan marketing sont des activités courantes de ce poste.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Chef de département du Domestic Bank, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :

- Identifier et promouvoir tous les produits et services du Domestic Bank,
- Elaborer et proposer une stratégie marketing : communication, promotion, publicité, distribution...
- Réaliser des analyses marketing poussées en recueillant des informations sur le marché, la concurrence et les besoins des clients,
- Diriger, former et évaluer les équipes de vente sous sa supervision,

Profil du candidat

- Homme/femme, 35 ans au plus
- BAC + 4 en Marketing, Gestion ou Communication
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique, statistique et bureautique
- Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout
- 3 ans d'expérience minimum dans un service marketing
- Aisance relationnelle, sens du conseil et du service client
- Fort esprit d'analyse, de synthèse et grande capacité d'anticipation
- Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers
- Esprit d'équipe, bon pédagogue et animateur d'équipes
- Précis, rigoureux, méthodique et autonome

Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : OPERATEUR CALL BACK

Lieu d'affectation : Pointe-Noire

Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur : Chef de département des opérations et de la technologie

Objet du poste :

Contrôle des journées comptables, alerte en cas d'anomalie et suivie des corrections desdites anomalies.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Chef de département des opérations et de la technologie, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :

- Veiller à la transmission régulière des journées comptables des « inputs »
- Procéder éventuellement à des relances
- Contrôler les journées des caisses et autres entités concernées
- Informers des anomalies détectées et demander leurs corrections
- Suivre rigoureusement les anomalies détectées
- Veiller à la transmission des rapports dans les délais
- Participer à la cohésion de l'équipe

Profil du candidat

- Homme/femme, 30 ans au plus
 - BAC + 3 ou plus en Gestion, Audit et Contrôle de Gestion, Comptabilité, finance, banque et assurance, Economie
 - Maîtrise parfaite de l'outil informatique
 - Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout
 - 2 ans d'expérience minimum dans un service similaire
 - Aisance relationnelle, Esprit d'équipe, bon pédagogue et animateur d'équipe
 - Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers
 - Attentif aux détails, rigoureux, imperturbable et indépendant
- Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO

PROCÈS DU 4 MARS

Les colonels Ntsourou et Ickonga-Akindou condamnés

Le verdict sur l'affaire dite du 4 mars a été rendu le 9 septembre à Brazzaville. Sur les 32 prévenus, la cour criminelle en a condamné six et acquitté vingt-six autres. Malgré ces condamnations, aucune preuve scientifique ni juridique n'a été établie au terme de ce procès ouvert le 6 août.

Très tôt le lundi, l'enceinte du palais de justice est envahie par les parents des personnes incarcérées. Dans leur prière : voir les leurs en liberté. D'autres présageaient déjà l'acquiescement de leurs parents et n'attendaient plus que la décision publique de la Cour. C'est à 10 heures que les prévenus ont fait leur entrée dans la salle d'audience. Certains avec un visage rayonnant. D'autres affichaient un air quelque peu tendu. Jusqu'à ce moment, tout semblait normal puisqu'on pouvait voir des accusés discuter avec leurs avocats ou s'adonner à des séances de photos souvenir.

L'attente a été longue entre l'heure prévue (9 heures) par la Cour lors

de la levée de la séance du vendredi dernier et la reprise de l'audience. Impatience dans l'assistance. Après sept heures d'attente, la Cour fait son entrée et à 16h 25 minutes le président de la Cour commence à rendre le verdict. Pendant trente minutes, il a assigné les peines aux uns et acquitté les autres. Il a, dans son arrêt, engagé la responsabilité de l'État congolais concernant les victimes du drame. L'arrêt du président de la Cour criminelle n'a pas fait l'unanimité tant du côté des victimes que des accusés.

À chacun sa peine pour les condamnés...

Au cours de son délibéré, Mathurin Bayi a déclaré coupable le caporal-chef Blood Kouack Kakom en le condamnant à quinze ans de travaux forcés pour incendie volontaire. Le colonel Marcel Ntsourou a été condamné à cinq ans de travaux forcés, avec sursis, pour détention illégale d'armes de guerre. Le colonel Germain Ickonga Akindou re-

connu coupable, exécutera, quant à lui, des travaux forcés à perpétuité. Les accusés Rodrigue Oba, Alvarez Georgino Ngoulali Missié et Julien Aymard Gana purgeront une peine de deux ans chacun, assortie d'une amende de 200.000 FCFA.

Les acquittés...

Les prévenus Abdou Yorgen Bouandzobo, Bréchère Macaire Yengolo, Charly Ntsoumou Ngoba, Jean-Bosco Mpankima, Benjamin Okana, Jean-Claude Mopita, Frédéric Noël Ingani, André Souana, Dimitri Gédéon Issangou Mampassi, Raymond Miéré, Gladys Mafoua, Giscard Minichelot (alias le blanc), Wilfried Ndebeka (alias bayard), Destin Noé Mpikindza Mandali, Jules Julien Emekoro, Roland Okana, Maxime Christophe Onono, Gustave Lambini, Servant Etou Obami, Kevin Simplicite Ngami, Henriette Clarisse Kouyaté, née Mbochi, Ismaël Kouyaté, Jean Pothia Atipo Kaba, Georges Robert Ferré, Roger Bokitomo, ont été acquittés

purement et simplement, après dix-huit mois de détention pour certains et deux semaines pour d'autres.

La Cour a, dans son délibéré, engagé la responsabilité de l'État congolais dans l'indemnisation des victimes. La somme de réparation varie entre vingt millions et deux millions et demi, selon les tranches d'âge et le dommage subi.

Témoignages

À l'issue du procès, les avocats de ceux qui ont été acquittés se sont réjouis de la décision de la Cour. « Par rapport à mon client, la décision qui a été rendue est celle pour laquelle on s'est battu depuis le début de cette procédure et donc nous croyons de ce point de vue que justice a été faite », a déclaré Me Nkélani, avant d'ajouter : « Dans l'ensemble, par rapport à l'instruction que nous avons suivie, les condamnations ont été trop fortes pour des crimes non avérés, cela ne me paraît pas jus-

tifié ». Les victimes du drame du 4 mars ont indiqué qu'ils étaient déçus du jugement rendu. « Nous voudrions savoir qui est à l'origine des explosions ayant endeuillé plusieurs familles, causé d'énormes dégâts matériels et physiques. La vérité était qu'on les condamne tous », ont conclu les victimes du drame.

Un secret emporté

Depuis dix-huit mois, l'opinion nationale et internationale attendait voir la lumière sur cette affaire. Malgré les enquêtes de la commission mise en place pour connaître la véracité des faits, un mois d'audition, de confrontation et de témoignages, l'affaire 4 mars a emporté avec elle son secret sur l'origine de l'incendie et les commanditaires de cet acte. Les accusés ont été certes condamnés, mais aucune preuve probante n'a été donnée sur leur culpabilité ou sur l'origine de l'incendie.

Josiane Mambou Loukoula

DOUANES AFRICAINES

L'émergence des pays africains au centre des échanges d'experts

Quelle politique de formation pour le personnel douanier afin d'adapter les pratiques et les services aux normes internationales ? Le 4^e atelier régional qui s'est ouvert à Brazzaville le 9 septembre doit répondre à cette question.

Depuis hier, les gestionnaires de formation et des ressources humaines des administrations des douanes de l'Afrique centrale et occidentale étudient, entre autres, les stratégies à proposer aux gestionnaires de formation en vue de nouvelles initiatives pouvant conduire à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

« Vous avez le redoutable devoir d'approfondir le débat sur un

secteur considéré comme clé dans la vie des entreprises et des administrations, surtout au moment où les économies africaines ont besoin de se diversifier », a déclaré le conseiller administratif et juridique du ministre de l'Économie et des Finances, Fernand Likouka, présidant la cérémonie d'ouverture. Il est question, a-t-il poursuivi, de rendre nos administrations douanières plus performantes et rentables, capables de relever de nombreux défis au niveau national et régional.

Pour le directeur du bureau régional de renforcement des capacités des douaniers, Souleymane Sangaré, la rationalisation et la simplification des procédures de dé-

douanement et d'acheminement des biens depuis l'importation jusqu'au consommateur final, demeurent des défis à relever pour atteindre les OMD. « Nos administrations sont au cœur du dispositif stratégique mis en place par nos gouvernements pour l'émergence de nos pays », a expliqué Souleymane Sangaré. Notons que cette rencontre, dont la fin est prévue le 13 septembre, est organisée par le bureau régional pour le renforcement des capacités en collaboration avec le secrétariat de l'OMD et l'administration des Douanes du Congo. Un atelier sur le même thème avait été organisé l'année dernière à Abuja, au Nigéria.

Lopelle Mboussa Gassia

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Différents acteurs étudient la redynamisation du Fonadec

Artistes, administrateurs, fiscalistes, hommes de justice et de la force publique, sont réunis du 9 au 10 septembre à Brazzaville autour des journées de réflexion au fonctionnement du Fonds national de développement culturel (FONADEC)

Durant ces deux jours, plusieurs thèmes seront débattus, notamment : la présentation du FONADEC ; le fonds de soutien à la culture ; la problématique de soutien à l'action culturelle au Congo, la culture et les arts comme facteurs générateurs de revenus et d'emplois, etc.

Créé par la loi 011/87 du 11 septembre 1987, le Fonds national

de développement culturel est un organisme public sous tutelle du ministère de la Culture et des arts. Sa mission : soutenir le secteur de la culture en finançant les activités artistiques et culturelles qui ne reçoivent pas la subvention de l'État. L'objectif de ces journées de réflexions consiste à expliquer aux artistes, écrivains et opérateurs culturels les difficultés rencontrées par la structure dans son fonctionnement.

Pour Bernard Akondzo, directeur du Fonadec, ces journées de réflexions permettront la redynamisation du Fonadec. « Nous osons espérer que les recommandations de ces journées rendront visibles les missions

de ce Fond. » Dans son mot, il a expliqué que ces journées sont dictées par le constat quelque peu décevant, fait au lendemain de sa prise de fonctions.

En effet, si le Fonds national de développement culturel, créé par l'État, connaît des difficultés, c'est qu'il y a un problème. « Comment mobiliser le financement pour que ce fonds fonctionne ? », c'est toute la problématique que Célestin Jean-Paul Akoulafoua Mvoula, directeur de cabinet du ministre de la Culture et des arts, a soumise aux artistes. Il attend des participants à ces journées des solutions pour redonner vie au Fonadec.

Rosalie Bindika

JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2013

Les Diable rouges corrigent les Bleuets

Quel drôle d'exploit que celui que les Diablotins ont réalisé hier à Nice ! Tout juste débarqués de l'avion spécial qui les amenait (enfin) de Brazzaville, les joueurs du coach Mankou, déjà sacrés à Beyrouth en 2009, ont corrigé les Bleuets de Jordan Ikoko sur le score de 3-0. Une belle revanche sportive après les complications infligées par les autorités françaises ces derniers jours.

Tout était pourtant réuni pour rendre la tâche difficile aux Diablotins d'Eloi Mankou. Arrivés le matin même par vol spécial, les Diables rouges n'ont eu que quelques heures de répit et de repos avant d'affronter le favori du groupe D, la France. Une équipe composée de joueurs aux noms de club prestigieux, tels que le PSG, Lyon, Auxerre, Monaco, Marseille ou encore l'OGC Nice. Parmi les Bleuets, l'on retrouvait même le Franco-Congolais Jordan Ikoko, prêté par le PSG à Créteil, et récent vice-champion d'Europe des U19, mais aussi plusieurs membres de l'équipe de France U17 que le Congo avait affronté en match amical, à Auxerre, lors de sa préparation au Mondial 2011 (Calvet, Laborde, Nangis,...).

Mais cette armada n'aura pas résisté à la fougue et à l'envie des Diablotins, bien décidés à défendre leur titre, gagné en 2009 au Liban. Le prometteur Kader Bidimbou, sociétaire du Ahly du Caire, a ouvert le score à la 15^e minute, bientôt imité par Bercyl Obassi à la 28^e. En deuxième période, Arci Biassadila portait l'estocade à trois buts (58^e). Un score final de 3-0 qui lance officiellement les débuts du Congo dans ces Jeux de la Francophonie. Reste désormais à savoir quelles décisions seront prises par le Comité d'organisation des Jeux : quid du match face au Rwanda, que les Diablotins avaient manqué faute de visas ? Sera-t-il rejoué ? Compté perdu sur tapis vert ? À l'heure actuelle, les organisateurs restent flous et tous les scénarios restent possibles. Mais quoi qu'il en soit, une victoire du Congo face au Canada enverrait presque à coup sûr les Diablotins au tour suivant, puisqu'ils compteraient alors 6 points et une différence de buts particulièrement favorable face à la France, qui affrontera, elle, le Rwanda. Notons que Percy Akoli devrait rejoindre l'équipe dans les prochaines heures et apporter ainsi un surplus d'expérience à cette jeune équipe congolaise.

Congo : Ekoko-Loussoukou (Andi Tsiba, 67^e), Bassomba, Mayanith, Etou-Biassadila, Kounkou-Bidimbou, Obassi, Pandza.

Camille Delourme